

**Zeitschrift:** Rapport d'activité / Comité International de la Croix-Rouge

**Herausgeber:** Comité International de la Croix-Rouge

**Band:** - (2000)

**Rubrik:** Europe et Amérique du Nord

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 05.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Europe & Amérique du Nord

*Une simple corde à linge peut être utilisée pour sensibiliser les villageois de Bosnie-Herzégovine aux dangers des mines.*



# EUROPE ET AMÉRIQUE DU NORD

## Europe occidentale, centrale et Balkans

### Délégations CICR :

Albanie, Bosnie-Herzégovine,  
République fédérale de Yougoslavie,  
ex-République yougoslave de Macédoine

### Délégations régionales CICR :

Bruxelles, Budapest, Paris

## Europe orientale

### Délégations régionales CICR :

Kyiv, Moscou

## Caucase

### Délégations CICR :

Arménie, Azerbaïdjan, Géorgie

## Amérique du Nord

### Délégation régionale CICR :

Washington

### Personnel :

Expatriés CICR<sup>1</sup> : 152

Sociétés nationales<sup>1</sup> : 48

Employés locaux<sup>2</sup> : 1 598

Dépenses totales : CHF 228 897 297,84

### Répartition des dépenses :

Protection :	15 420 025,28
Assistance :	161 459 328,53
Prévention :	20 191 407,27
Coopération avec les Sociétés nationales :	11 487 975,19
Participation aux frais généraux :	11 831 082,23
Programme général :	8 507 479,34

<sup>1</sup> effectifs calculés sur une moyenne annuelle

<sup>2</sup> sous contrat CICR en décembre 2000



⊕ Délégation régionale CICR

⊕ Délégation CICR

Les combats dans le Caucase et les tensions dans les Balkans ont continué à obscurcir le paysage politique de la région en l'an 2000. Si, dès le mois de mai, les hostilités ouvertes dans le Nord-Caucase ont connu une accalmie, les répercussions du conflit n'en ont pas moins compromis la stabilité de pays voisins, en particulier la Géorgie. Dans le même ordre d'idées, l'élection en République fédérale de Yougoslavie d'un nouveau gouvernement a suscité l'espoir de voir 13 années de troubles toucher à leur terme. Toutefois, les divisions ethniques, éternel fléau des Balkans, sont restées flagrantes dans le sud de la Serbie, au Kosovo, en ex-République yougoslave de Macédoine et en Bosnie-Herzégovine.

Le président du CICR s'est rendu en mars à Moscou, où il a rencontré le président de la Fédération de Russie. M. Poutine a exprimé le vœu de voir les activités du CICR dans la région élargies aux visites de personnes détenues en relation avec les opérations militaires en Tchétchénie. En outre, il a pris le ferme engagement que les autorités fourniraient toutes les garanties de sécurité nécessaires à la poursuite des activités du CICR. Dès le mois de mai, le CICR a entamé des visites aux personnes détenues par les autorités en Tchétchénie même et ailleurs, bien que certains lieux de détention soient demeurés inaccessibles pour les délégués en raison de la situation difficile en matière de sécurité.

# EUROPE ET AMÉRIQUE DU NORD

Sur l'ensemble de l'année, le CICR a presque multiplié par trois le niveau de financement de ses programmes dans la région, afin d'apporter une protection et une assistance étendues aux milliers de civils qui avaient fui la Tchétchénie pour gagner l'Ingouchie, le Daghestan ou d'autres lieux du Nord-Caucase. Ses opérations d'assistance en Tchétchénie ont repris en avril 2000. Le CICR, en coopération avec la Société de la Croix-Rouge russe, a mené des programmes dans les domaines des secours, de la santé, de l'eau et de l'assainissement, qui ont contribué à sauver d'innombrables personnes. Après la réouverture, en octobre, du bureau du CICR à Grozny, le personnel local a renforcé les distributions de vivres et d'autres secours pour satisfaire les besoins de base dans les écoles, les hôpitaux et les centres communautaires.

Les combats dans le Nord-Caucase ont encore accru l'urgence des programmes massifs de diffusion du CICR à l'intention des autorités, des forces armées et des jeunes dans l'ensemble de la Fédération de Russie. Un effort particulier a été fait pour faire connaître aux membres des forces armées en service actif dans le Nord-Caucase les règles du droit humanitaire et le mandat du CICR.

Dans les Balkans, une paix fragile a pu être préservée uniquement grâce à la présence continue d'une force militaire internationale nombreuse, aussi bien au Kosovo qu'en Bosnie-Herzégovine. La tension est restée vive dans le sud de la Serbie, et vers la fin de l'année plusieurs milliers d'Albanais de souche ont fui la région pour trouver refuge au Kosovo. Pour faire face à cette situation, le CICR a apporté une assistance aux personnes arrivant au Kosovo, tout en renforçant ses activités dans le sud de la Serbie pour aider les personnes restées sur place.

Tout au long de l'année, les groupes minoritaires de Serbes et de Rom ont encore été la cible d'actes de violence commis par des Albanais de souche au Kosovo. Le CICR a fait tout ce qui était en son pouvoir pour protéger ces minorités, ses délégués effectuant des visites régulières pour évaluer leur situation en matière de sécurité et pour leur apporter une assistance le cas échéant.

Au Kosovo, la question des prisonniers et des personnes disparues est demeurée une vive préoccupation. Le CICR a eu de nombreux entretiens avec les autorités à Belgrade et à Pristina afin de leur rappeler leurs responsabilités à l'égard des familles des disparus, et il a redoublé d'efforts pour retrouver les personnes de toutes origines ethniques dont on était toujours sans nouvelles.

La Serbie est restée, en 2000, le théâtre de la plus grande opération de secours du CICR dans la région. En collaboration étroite avec la Croix-Rouge yougoslave et d'autres Sociétés nationales, le CICR a poursuivi ses programmes d'assistance de grande envergure aux personnes les plus gravement touchées : les personnes venues du Kosovo et les populations locales déshéritées, de plus en plus nombreuses du fait de la désintégration du réseau de services sociaux, privés de fonds. Le CICR a continué de concentrer des activités sur la fourniture de vivres à ces groupes vulnérables, mais les services locaux des eaux et les collectivités ont aussi bénéficié des projets d'urgence en matière d'approvisionnement en eau et d'assainissement. De plus, les fournitures du CICR ont permis aux établissements médicaux de rester opérationnels.

## EUROPE OCCIDENTALE

Délégations régionales  
(Bruxelles, Paris)

La délégation du CICR à Bruxelles a continué à concentrer ses efforts sur le renforcement de ses relations de travail avec les institutions européennes, l'Union de l'Europe occidentale et l'OTAN\*. L'un des objectifs primordiaux de cette délégation de création relativement récente<sup>3</sup>, spécialisée dans la diplomatie humanitaire, était de recueillir l'appui politique indispensable aux opérations du CICR sur le terrain. À cette fin, la délégation a maintenu les contacts, à divers échelons, avec l'OTAN ainsi qu'avec le Grand quartier général des Puissances alliées en Europe, et a renforcé ses relations avec l'Assemblée parlementaire de l'OTAN. La première visite officielle à Bruxelles du nouveau président du CICR, qui s'est déroulée en février, a été l'occasion de rencontres avec la Croix-Rouge de Belgique ainsi qu'avec de hauts fonctionnaires du gouvernement belge et de l'Union européenne, dont le commissaire de l'Union européenne chargé du développement et de l'aide humanitaire. Dans ses entretiens avec le haut-représentant et avec le secrétaire général du Conseil, le président a réitéré la volonté du CICR de resserrer ses liens de coopération avec l'Union européenne, tout particulièrement dans le cadre de la définition d'une politique étrangère et de sécurité commune après l'entrée en vigueur du Traité d'Amsterdam. Dans la perspective de la présidence française de l'Union (la France assumant la présidence tournante au deuxième semestre de l'année), les délégués à Bruxelles et à Paris ont travaillé en étroite coopération pour nouer un dialogue avec les représentants de l'Union sur les questions touchant le mandat du CICR. Comme l'une des composantes essentielles du travail de la délégation consiste à offrir des services de conseil en matière de droit international humanitaire, la mission de Bruxelles a été

consultée par le Parlement européen au sujet de son projet de résolution de soutien aux Conventions de Genève de 1949. La résolution a été adoptée par le Parlement à l'unanimité au mois de mars.

### Réseaux de contacts à Paris

Le bureau de liaison à Paris est demeuré un élément clé du réseau du CICR pour la diplomatie humanitaire. Il s'est efforcé de promouvoir le droit humanitaire, et de faire mieux comprendre le mandat du CICR en visant des groupes précis, comme les autorités françaises, les milieux économiques et la presse. Une initiative mérite d'être relevée : celle qui a consisté à concevoir une stratégie destinée à mieux faire connaître cette branche du droit au sein des forces armées. Le programme, exécuté en coordination avec le ministère français de la Défense, comprenait un projet de sensibilisation des jeunes en âge d'être recrutés. La délégation a aussi joué un rôle actif dans des réunions d'ONG et des colloques organisés par l'école militaire et par des universités sur des thèmes touchant le droit humanitaire. En avril, le président du CICR a effectué sa première visite officielle en France, accompagné par le chef de la délégation de Paris et le président de la Croix-Rouge française. Les entretiens avec le premier ministre et avec d'autres responsables gouvernementaux ont porté essentiellement sur le rôle du CICR et son mandat en période de conflit armé, l'accent étant mis sur les situations en Tchétchénie et au Kosovo. Lors d'une deuxième visite à Paris, en juin, le président du CICR a rencontré le président de la république, avec lequel il a abordé des thèmes allant des activités du CICR en Tchétchénie à l'adoption d'un emblème additionnel<sup>4</sup>.

### Obtenir un appui dans le reste de l'Europe

Au cours de la première année de son mandat, qui a été particulièrement chargée, le président du CICR s'est rendu dans plusieurs capitales européennes, où il a eu des entretiens fructueux avec des chefs d'État, des donateurs et les dirigeants de diverses Sociétés nationales. Lors d'une visite offi-

\* OTAN : Organisation du Traité de l'Atlantique Nord.

<sup>3</sup> Voir le *Rapport d'activité 1999* du CICR, p. 237.

<sup>4</sup> Voir p. 241.

cielle en Italie, en mai, il s'est entretenu avec le président de la république et avec de hauts responsables du gouvernement, qu'il a remerciés de leur soutien financier. Lors de sa visite à Berlin, les discussions avec le chancelier allemand ont été axées sur la conception des opérations du CICR dans des contextes d'instabilité à long terme, comme en République fédérale de Yougoslavie. Au mois de juin, le président s'est rendu à Londres, où il a eu des entretiens avec plusieurs hauts responsables du gouvernement, dont le secrétaire d'État pour le développement international, avec lequel il a parlé de questions prioritaires pour le CICR, comme les femmes touchées par les conflits armés, les enfants-soldats et les efforts déployés pour encourager une coopération et une coordination accrues entre les organismes humanitaires. Une visite officielle à Stockholm, au mois d'août, a permis au président de rencontrer de hauts responsables, dont le ministre des Affaires étrangères. Les entretiens avec le ministre ont porté sur la nécessité, pour le CICR, de continuer à développer son dialogue avec l'Union européenne, en particulier dans la perspective de la présidence suédoise à venir. Le président a eu des discussions avec des membres du gouvernement norvégien et des parlementaires lors de sa visite à Oslo, en septembre. Pendant son séjour dans cette ville, il a aussi rencontré le président et le secrétaire général de la Croix-Rouge de Norvège. Enfin, le président s'est rendu à La Haye les 19 et 20 décembre, pour y rencontrer le ministre néerlandais des Affaires étrangères. Cette réunion a donné lieu à un examen approfondi des opérations du CICR dans le monde entier, une attention particulière étant accordée à l'Indonésie et à la situation en Tchétchénie. Les thèmes saillants des discussions avec le ministre de la Coopération ont été le problème des armes et une proposition de révision complète des contributions financières aux organisations d'aide. Le président était accompagné, dans les réunions ministérielles, par le nouveau président de la Croix-Rouge néerlandaise. Le président a aussi rencontré le titulaire de la chaire de la Croix-Rouge sur le droit international humanitaire à l'université de Leyde.

# EUROPE OCCIDENTALE, CENTRALE ET BALKANS ALBANIE

## ALBANIE

Retraçant les faits marquants survenus dans son pays en 2000, le président de l'Albanie a insisté sur les progrès réalisés par le gouvernement sur la voie des réformes politiques et sociales. L'Albanie a participé au Pacte de stabilité dans les Balkans, elle a entamé la procédure d'adhésion aux institutions européennes, et elle a mis en place des stratégies pour régler les graves problèmes économiques dont elle souffre. On peut aussi relever, les efforts résolus des autorités pour rétablir les liens coupés avec la République fédérale de Yougoslavie et avec l'ex-République yougoslave de Macédoine et pour combattre la corruption.

Presque tous les réfugiés qui avaient fui pour l'Albanie en 1999 (465 000) étaient retournés au Kosovo au début de l'année 2000, ce qui a conduit le CICR et les autres organisations à réduire leurs activités. Le CICR a néanmoins poursuivi ses efforts visant à améliorer les conditions de détention, à prévenir les accidents causés par les mines parmi la population civile et à aider la Croix-Rouge albanaise à renforcer ses capacités en matière de recherche de personnes et de diffusion.

### Activités de détention et de recherches

Les délégués du CICR se sont rendus dans des lieux de détention où séjournaient des personnes arrêtées pour des motifs liés à la situation de sécurité. En coopération avec d'autres organisations, le CICR a appuyé les efforts entrepris par les autorités pénitentiaires pour améliorer les conditions de vie des détenus.

Au début de l'année, on estimait à 4 000 personnes le nombre de réfugiés restants du Kosovo. La délégation à Tirana a aidé ceux qui cherchaient des informations sur leurs proches disparus, elle a suivi les allégations d'arrestations et elle a œuvré pour le regroupement des familles dispersées en raison des événements de 1999 au Kosovo.



 Délégation CICR

### Formation pour la police et les forces armées

Le CICR a organisé plusieurs cours pour des officiers supérieurs de police à travers le pays. Ces cours ont porté sur le rôle de la police dans un État démocratique, le droit des droits de l'homme et le mandat et les activités du CICR.

Des exposés sur le droit des conflits armés ont été présentés à des officiers supérieurs et à des fonctionnaires des académies militaires et du ministère de la Défense. En septembre, la délégation a aussi organisé des cours spécialisés sur le droit de la guerre en mer, à l'intention d'instructeurs des écoles navales et d'officiers supérieurs.

Le CICR a participé à un exercice du «Partenariat pour la paix» de l'OTAN qui s'est déroulé en Albanie du 21 juin au 1<sup>er</sup> juillet. Au cours de cet exercice, la délégation a présenté des exposés sur le droit des conflits armés ainsi que sur la réponse du CICR aux besoins humanitaires dans les situations de conflit.

## Sauver des vies, sauver des membres

À la demande du gouvernement albanais, le CICR a apporté son appui à des activités de prévention contre les dangers des mines et à des programmes d'assistance aux victimes de ces engins. Le CICR et les autorités ont joint leurs efforts pour inciter les pays donateurs à assurer un financement et faciliter ainsi l'arrivée rapide des organisations participant au déminage de part et d'autre de la frontière de 74 km avec le Kosovo. En juin 2000, le CICR a effectué une étude pour évaluer l'ampleur du problème posé par les mines dans le nord de l'Albanie. Les victimes des mines ont été transportées à partir de cette région jusqu'à un atelier d'appareillage orthopédique à Tirana, où les amputés ont été équipés de membres artificiels.

Le CICR a aussi soutenu le programme communautaire de prévention contre les dangers des mines mené par la Croix-Rouge albanaise, et confié la formation des futurs instructeurs de la Société nationale à des experts techniques du programme CICR/Croix-Rouge croate.

Fait qui mérite d'être salué, l'Albanie a ratifié en 2000 le traité d'Ottawa.

## EN 2000, le CICR A :



- visité des détenus dans les postes de police, et fourni une assistance matérielle pour atténuer les conséquences des mauvaises conditions sanitaires et du surpeuplement;



- traité des demandes de recherches concernant 80 personnes;
- délivré 23 titres de voyage;



- assuré le transport de 18 victimes de mines au centre d'appareillage orthopédique de Tirana, et fourni les soins nécessaires.



- organisé 3 séminaires de 2 jours sur les droits de l'homme à l'intention de 52 officiers supérieurs de police;

- organisé, en octobre, un cours «formation des formateurs» de 5 jours pour 16 instructeurs à l'académie de police albanaise;

- diffusé la version albanaise de *To Serve and to Protect*, le manuel du CICR sur les droits de l'homme et le droit humanitaire pour les forces de police et de sécurité, au sein de l'académie de police et du ministère de l'Ordre public;

- organisé un cours sur le droit des conflits armés pour 15 instructeurs militaires en formation;

- organisé une série d'ateliers de 3 jours sur le droit des conflits armés en mer pour 42 officiers de la marine;



- touché plus de 43 996 personnes, dont 33 142 enfants, à travers son programme de prévention contre les dangers des mines, auquel ont participé 17 instructeurs de la Croix-Rouge albanaise;

## BOSNIE-HERZÉGOVINE

PROTECTION	2 650 022
ASSISTANCE	5 288 173
PRÉVENTION	2 194 911
COOPÉRATION AVEC LA SOCIÉTÉ NATIONALE	2 231 273
PARTICIPIATION AUX FRAIS GÉNÉRAUX	773 888
PROGRAMME GÉNÉRAL	593 768
<b>DÉPENSES TOTALES</b>	<b>CHF 13 732 035</b>

La communauté internationale des donateurs a dépensé plus de 5 milliards de dollars en Bosnie-Herzégovine depuis la signature à Dayton, le 21 novembre 1995, de l'Accord-cadre général pour la paix. Cinq ans plus tard, presque jour pour jour, les élections organisées le 11 novembre 2000 ont montré que pour les Serbes, les Croates et les Musulmans de Bosnie, les divisions ethniques demeuraient le facteur déterminant dans le système politique du pays. Tandis que les gouvernements et les organismes d'assistance faisaient le point des maigres progrès accomplis à ce jour dans l'édification d'une démocratie durable et d'une économie de marché vigoureuse, le CICR a continué, pendant l'année 2000, à axer



⊕ Délégation CICR

⊕ Sous-délégation CICR

----- Ligne de démarcation entre entités

résolument son action sur les séquelles du conflit : les 18 275 personnes dont on reste sans nouvelles, la menace que représente le million de mines qui infestent encore le sol de la Bosnie, et l'aide nécessaire pour reconstruire l'infrastructure du pays, en particulier dans le secteur de la santé, pour ainsi dire totalement dépourvu de ressources.

### Le sort des disparus

Pendant l'année écoulée, le CICR a continué à faire pression sur les autorités pour que soient publiées des informations sur les 20 508 personnes portées disparues pendant le conflit. Le CICR a aussi redoublé d'efforts pour informer les familles des progrès réalisés dans la

recherche des personnes disparues, et il a essayé de faire en sorte qu'elles reçoivent un soutien psychologique et une aide administrative et juridique. En outre, le CICR a maintenu son appui aux exhumations effectuées sous les auspices du haut-représentant\*.

Le CICR a pris part à plusieurs activités en faveur des familles de victimes des atrocités qui se sont produites en 1995 à Srebrenica. Le 29 mars, conformément à un accord signé avec *Physicians for Human Rights*, le CICR a repris la base de données ante-mortem de cette organisation, qui contient des informations

\* Le haut-représentant est la personne nommée pour superviser l'application des aspects civils de l'accord de Dayton.

détaillées sur les personnes qui ont disparu à Srebrenica. En juin 2000, le CICR a publié le livre «des objets personnels». Celui-ci contient des photographies des vêtements et des objets récupérés sur 354 victimes de Srebrenica qui ont été exhumées. Avec les branches locales de la Croix-Rouge, le CICR a mené une vaste campagne pour faire connaître l'existence de ce livre, en particulier dans les zones où vivent de nombreuses personnes déplacées de Srebrenica. Des employés de la Croix-Rouge spécialement formés pour apporter un soutien psychologique ont montré le livre aux familles des disparus. Cette publication a déjà fait la preuve de son utilité, puisque de nombreuses personnes ont pu identifier des objets appartenant à leurs parents décédés, premier pas vers l'identification des dépouilles.

Afin de faire mieux connaître la problématique des personnes disparues et le rôle du CICR en la matière, l'institution a marqué le cinquième anniversaire de Srebrenica en soutenant une exposition d'objets artisanaux, réalisés par un groupe connu sous le nom des «femmes de Srebrenica». D'une durée de trois semaines, la manifestation, qui s'est déroulée en juillet, a connu un vif succès, et a reçu la visite de personnalités de premier plan, dont le président de la Bosnie-Herzégovine et le haut-représentant.

## Des soins de santé de qualité

Le CICR a maintenu son appui à un programme de soins de santé primaires, investissant avant tout dans la population pour encourager la réforme du système de santé. Le programme comprenait des activités directes avec des professionnels de la santé, des représentants de divers secteurs sanitaires dans 27 communautés, ainsi que le grand public. Quelque 80 médecins ont eu la possibilité de mettre à niveau leurs connaissances et leurs compétences grâce à leur travail au sein de 16 groupes de pairs. En outre, le CICR a traduit, imprimé et diffusé les modules d'auto-apprentissage de l'OMS sur les soins infirmiers à l'intention des infirmières de Bosnie-Herzégovine.

## Sensibilisation aux dangers des mines

Entre 1996, quand le CICR a lancé la campagne de prévention contre les dangers des mines, et la fin de l'année 2000, le nombre des accidents par mines a chuté, passant d'une moyenne mensuelle de 50 à neuf seulement. Le personnel de la Croix-Rouge a continué à rassembler et à publier des informations statistiques sur les victimes de mines, à présenter des exposés sur les dangers des mines aux communautés dans toute la région, à aider les villages à mettre en œuvre des activités de prévention selon leurs besoins, et à favoriser une prise de conscience des dangers des mines par les médias et dans les écoles. L'aide du CICR a étayé les activités des organismes de la Croix-Rouge dans les deux entités. Des progrès ont été accomplis vers le transfert des programmes de prévention contre les dangers des mines aux organisations locales de la Croix-Rouge, qui ont signé, début 2000, un accord-cadre de coopération avec le CICR.

## Mesures de prévention

Le CICR a continué à organiser des cours de formation et des séminaires pour les armées de la Republika Srpska et de la Fédération de Bosnie-Herzégovine, afin d'incorporer le droit des conflits armés dans les procédures d'instruction militaire. Des exposés sur le droit humanitaire et sur le rôle du CICR dans les situations de conflit ont aussi été présentés à l'intention des troupes internationales de maintien de la paix de la Force de stabilisation sous commandement de l'OTAN (SFOR).

À travers son projet «Explorons le droit humanitaire», le CICR a poursuivi ses efforts visant à faire mieux connaître le sujet aux adolescents. En coopération avec les responsables de l'éducation, il a entrepris la préparation de programmes pilotes destinés autant aux enseignants qu'aux élèves.

## Une seule Société nationale

Un événement important a eu lieu en septembre 2000, lorsque les autorités de Bosnie-Herzégovine ont officiellement donné leur accord pour la création d'une Société nationale unique, regroupant les organisations de la Croix-Rouge des deux entités. La procédure de reconnaissance officielle par le CICR a reçu un nouvel élan avec la tenue, en décembre à Sarajevo, après 30 mois de négociations patientes entre les entités, d'une assemblée constituante.

Comme par le passé, le CICR a conservé la responsabilité générale des projets d'assistance administrés par sept Sociétés nationales. Les programmes bilatéraux des Sociétés allaient de la prise en charge psychologique des enfants touchés par le conflit armé à la production de prothèses.

### EN 2000, LE CICR A :



- visité 17 détenus accusés de crimes de guerre dans 5 lieux de détention;



- clos 2 241 dossiers concernant des personnes dont on était sans nouvelles, dont 292 personnes retrouvées vivantes, sur un total de 20 508 demandes de recherches recueillies depuis le début du conflit;
- fourni une aide matérielle et des moyens de transport aux experts médico-légaux et aux familles des personnes disparues pour leur permettre de se rendre sur les sites d'exhumation;
- publié un additif au *Book of the missing* (livre des disparus), contenant plus de 500 noms de personnes disparues;



- fourni des colis de vivres mensuels à environ 10 000 bénéficiaires du programme de soins à domicile de la Croix-Rouge;



- soutenu un programme de soins de santé primaires et des activités de formation pour médecins et personnel infirmier;
- réalisé une évaluation de l'impact qu'aurait la suppression de son programme de fourniture de matériel chirurgical aux hôpitaux;



- fourni aux organisations de la Croix-Rouge dans les deux entités une aide matérielle, technique et financière pour des programmes conjoints de recherches et de prévention contre les dangers des mines;



- donné 7 cours sur le droit des conflits armés à 161 membres des forces armées des deux entités et fait 6 exposés devant les soldats de la SFOR;



- organisé, avec la participation de 128 instructeurs, plus de 6500 exposés et débats pour quelque 107 500 personnes, dont environ la moitié étaient des enfants, dans le cadre de son programme de prévention contre les dangers des mines.

# RÉPUBLIQUE FÉDÉRALE DE YUGOSLAVIE

PROTECTION

**7 321 002**

ASSISTANCE

**120 869 528**

PRÉVENTION

**1 873 255**

COOPÉRATION AVEC LA SOCIÉTÉ NATIONALE

**2 928 656**

PARTICIPATION AUX FRAIS GÉNÉRAUX

**6 480 316**

PROGRAMME GÉNÉRAL

**1 283 293****DÉPENSES TOTALES CHF 140 756 050**

Plus que tout autre pays des Balkans, la République fédérale de Yougoslavie a connu des transformations radicales dans le style et le ton de ses dirigeants. En septembre 2000, les électeurs ont voté massivement pour évincier un parti nationaliste dans lequel beaucoup voyaient la source de la myriade de problèmes sociaux et économiques qui ont frappé le pays. Le gouvernement nouvellement élu s'est engagé à chercher des solutions pacifiques aux problèmes politiques, à respecter l'état de droit et à œuvrer avec la communauté internationale pour réparer les dommages causés par dix années de guerre.

Quelques semaines à peine après son entrée en fonctions, le nouveau pré-



+ Délégation CICR

+ Sous-délégation CICR

+ Mission CICR

+ Bureau CICR

dent de la Yougoslavie rencontrait le chef de la délégation du CICR à Belgrade. Pendant la réunion, le CICR a donné l'assurance qu'il continuerait à faire face aux gigantesques besoins humanitaires du pays. Le chef de la délégation a insisté sur le fait que déterminer le sort des disparus était un élément crucial pour la paix et la réconciliation, et que le CICR poursuivrait ses efforts pour informer les familles du lieu où se trouvaient leurs proches. Le président a aussi reçu des informations sur les activités du CICR en faveur des personnes encore détenues en relation avec le conflit au Kosovo en 1999. Il a répondu en exprimant son appui sans réserve aux activités de la Croix-Rouge en Yougoslavie, et annoncé que le gouverne-

ment chercherait des moyens de traiter des problèmes humanitaires.

## Répondre aux interrogations des familles

Pour les autorités comme pour le CICR, la gageure la plus extraordinaire, dans cette région complexe, a sans doute été la recherche d'une solution à la question douloureuse des personnes disparues pendant le conflit au Kosovo. En tant qu'institution directrice pour les recherches des personnes disparues, le CICR a eu de nombreux entretiens avec les autorités compétentes à Pristina et à Belgrade, il a coordonné ses activités avec celles d'autres organisations, et parcouru systématiquement villes et villages afin de trouver

des réponses aux interrogations angoissées des familles.

Le CICR a publié en juin, et placé sur Internet la première édition du *Book of Missing Persons* (livre des personnes disparues). Ce document de 200 pages contient les noms de 3 368 personnes disparues pendant le conflit au Kosovo. La plupart sont des Albanais du Kosovo, mais la liste comprend aussi des Serbes, des Rom et des personnes d'autres communautés.

Pendant l'année, des équipes médico-légales d'organisations spécialisées ont poursuivi le sinistre travail d'exhumation. L'une des tâches du CICR a consisté à faire en sorte que les familles de toutes les communautés ethniques, y compris les familles déplacées originaires du Kosovo, puissent participer à l'identification des dépouilles. Dans un premier temps, des photographies des vêtements trouvés sur les corps exhumés ont été montrées aux familles. Le CICR a ensuite mis à disposition des moyens de transport pour permettre à des groupes de Serbes de se rendre à Gracanica et à Zvecan au Kosovo, où plusieurs personnes ont pu identifier avec certitude les vêtements récupérés sur certains des centaines de corps exhumés. En coopération avec les associations de familles de personnes disparues au Kosovo, le CICR a aussi soutenu les parents des victimes par des services d'aide psychologique et de conseil juridique.

Les délégués ont en outre poursuivi leurs visites aux personnes arrêtées au Kosovo et détenues en Serbie. Sous la protection de l'emblème de la croix rouge, 898 détenus libérés des prisons serbes ont été ramenés dans leur famille au Kosovo.

En plus de ces activités, le CICR a aidé les familles qui, pour des raisons financières ou de sécurité, n'ont pu rendre visite à leurs parents détenus au Kosovo et dans d'autres parties de la République fédérale de Yougoslavie. En décembre 2000, 111 personnes détenues en Serbie proprement dite avaient reçu des visites de proches avec l'assistance du CICR.

## Groupes minoritaires au Kosovo

À la fin du conflit, les Serbes, les Rom et les autres communautés d'origine non albanaise ont fait l'objet d'attaques violentes, de menaces ou d'intimidations de la part d'extrémistes de souche albanaise. Des équipes du CICR ont effectué des visites régulières dans les villages de ces minorités pour évaluer la situation en matière de sécurité, répondre aux besoins médicaux, alimentaires, sanitaires et agricoles et, le cas échéant, aider à rétablir les contacts avec les familles.

## Sud de la Serbie

Vers la fin de l'année, le regain de tension dans les régions de Presevo et de Bujanovac, dans le sud de la Serbie, a contraint plusieurs milliers d'Albanais de souche à chercher refuge au Kosovo. De ce fait, l'équipe du CICR à Nis a renforcé ses activités dans la région, pour répondre aux besoins des communautés isolées en raison des problèmes de sécurité dans la région.

Le CICR est venu en aide aux personnes qui avaient fui la région de Gjilan/Gnjilane au Kosovo, et a obtenu l'accès aux villages de la «zone tampon» (la bande démilitarisée de cinq kilomètres située du côté serbe de la limite avec le Kosovo), pour apporter une assistance aux communautés, tant serbes qu'albanaises. Des activités d'assistance ont été menées également dans d'autres zones de la vallée de Presevo.

## Un programme d'assistance massif

En 2000, plusieurs millions de repas ont été préparés pour plus de 94 000 personnes en Serbie et au Monténégro. Ces chiffres effrayants reflètent l'énormité des besoins humanitaires de la Yougoslavie. Le programme de cuisines communautaires, exécuté en coopération avec la Croix-Rouge yougoslave et d'autres Sociétés nationales<sup>5</sup> en faveur des populations locales paupérisées, ainsi que les distributions de colis de vivres aux personnes déplacées à l'intérieur du pays, sont restés l'une des pierres angulaires des activités de secours du CICR. Une assistance régulière a été fournie à quelque 180 000 Serbes déplacés à l'intérieur du Kosovo. À partir de la mi-décembre, l'assistance a été étendue à la région de Bujanovac dans le sud de la Serbie, où des vivres ont été distribués à des membres des communautés serbe et albanaise.

Au Kosovo, les délégués du CICR ont collaboré étroitement avec les Sociétés nationales pour fournir une assistance directe, par le biais des cuisines communautaires, et pour apporter une aide aux minorités. Pour éviter les chevauchements, tous les programmes d'assistance ont été coordonnés avec la MINUK\*, le HCR et les autres institutions humanitaires actives dans la région. Dans ses activités d'aide alimentaire, le CICR a cherché à combler les lacunes et à venir en aide aux personnes les plus vulnérables, jusqu'à ce que le programme de protection sociale de la MINUK soit pleinement opérationnel. Bien que les besoins généraux en assistance aient diminué pendant l'année, le CICR a augmenté en novembre les fournitures de vivres et d'autres produits, pour aider les Albanais de souche déplacés récemment du sud de la Serbie.

<sup>5</sup> Voir p. 164.

\* MINUK : Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo.

## Un approvisionnement d'urgence en eau

Dans les zones où les services d'assainissement avaient été détruits par le conflit, la préoccupation majeure du CICR a été de veiller à ce que la population ait accès à de l'eau potable. Au début de l'année, la Croix-Rouge suédoise et le CICR ont lancé un programme pour aider sept institutions de santé publique en Serbie, et un au Monténégro, à surveiller la qualité de leur eau potable. Dans les zones les plus pauvres du sud de la Serbie, le CICR a aussi apporté une aide d'urgence pour éviter l'effondrement total du système d'approvisionnement en eau.

## Services de santé essentiels

En 2000, le CICR a fourni du matériel chirurgical à 35 hôpitaux en Serbie et à cinq établissements du Monténégro. Il a par ailleurs poursuivi ses livraisons mensuelles de médicaments essentiels contre les maladies chroniques à 12 pharmacies de la Croix-Rouge dans toute la Serbie. Ce programme a bénéficié aux réfugiés, aux personnes déplacées et à d'autres membres vulnérables de la société.

Du matériel chirurgical d'urgence a aussi été fourni au centre de santé de Bujanovac et à l'hôpital de Vranje, dans le sud de la Serbie.

## Les troupes au Kosovo

Dans le climat politiquement très sensible du Kosovo, les programmes du CICR destinés à promouvoir le droit humanitaire et à informer les troupes internationales et locales de ses activités revêtaient une importance particulière. Pendant l'année, les délégués et le personnel national ont présenté des exposés sur le droit des conflits armés à des officiers des unités internationales de maintien de la paix (KFOR) et du corps de protection du Kosovo (formé de combattants démobiliés de l'Armée de libération du Kosovo). Des délégués ont aussi participé à des séances sur les droits de l'homme destinées aux officiers de police de la MINUK, et au service de police du Kosovo, pour y présenter des exposés sur le droit humanitaire, le CICR et le Mouvement.

## Des villages plus sûrs

Dès le milieu de l'année 1999, les villageois ont commencé à regagner leur foyer au Kosovo. Entre ce moment et la fin de l'année 2000, les mines terrestres ont tué ou mutilé 496 personnes. Le CICR a donc maintenu son important programme de prévention contre les dangers des mines, lancé l'année précédente. Le programme est resté axé sur quatre objectifs principaux : rendre les communautés vivant dans les zones à haut risque plus conscientes des dangers des mines; en tant qu'institution directrice dans ce domaine, rassembler autant d'informations que possible sur les incidents dus aux mines; aider à un déminage rapide en transmettant les données statistiques pertinentes aux organismes de déminage; enfin, informer les divers organismes d'aide de la nécessité d'autres formes d'assistance humanitaire.

## EN 2000, LE CICR A :



- visité 1 264 personnes arrêtées au Kosovo et détenues en Serbie ou au Monténégro;
- visité, au Kosovo, 141 personnes détenues par les forces internationales;
- effectué 94 visites dans des centres de détention en Serbie, 39 au Kosovo et 8 au Monténégro;

- collecté et distribué quelque 47 000 messages Croix-Rouge;



- fourni, en coordination avec la Croix-Rouge yougoslave et d'autres organismes d'assistance, environ 45 000 tonnes d'aide alimentaire et non alimentaire à plus de 470 000 personnes déplacées et 108 000 habitants vulnérables;
- fourni une aide, sous forme de vivres et d'autres articles, à l'ensemble de la population carcérale dans 3 grands centres de détention de Serbie (Nis, Sremska Mitrovica et Pozarevac);
- distribué, dans la vallée de Presevo, des colis de vivres et des assortiments d'articles d'hygiène pour nourrissons aux personnes hébergées par des familles d'accueil;
- distribué, dès la mi-décembre, des vivres pour des bénéficiaires dans les villages de la zone tampon;
- servi quotidiennement, au Kosovo, des repas préparés à 14 000 personnes dans des cuisines communautaires gérées par 4 Sociétés nationales participantes;

- distribué, dans le cadre du programme de relèvement agricole au Kosovo, 354 tonnes de semences de blé d'hiver, 159 tonnes de semences de maïs, 95 tonnes de semences de haricot, 81 tonnes de semences d'oignon et 3 467 tonnes d'engrais à environ 12 000 familles, y compris des familles serbes;
- réparé des tracteurs dans des ateliers gérés par les Sociétés nationales participantes;



- distribué, en Serbie, du matériel chirurgical à 40 hôpitaux et établissements de santé;
- fourni à 12 pharmacies humanitaires, en Serbie, des médicaments essentiels pour satisfaire les besoins d'environ 400 000 personnes;
- fait don de fournitures aux services de transfusion sanguine de 6 hôpitaux au Kosovo;
- soutenu des établissements de santé à Mitrovica Nord et Mitrovica Sud, remis en état 9 autres établissements médicaux, et mis sur pied des cliniques mobiles pour les groupes minoritaires dans les zones isolées;



- fourni du matériel de base, y compris des chlorateurs, aux services des eaux en Serbie;
- aidé à reconstruire le département de l'eau et de l'assainissement de l'Institut de santé publique à Pristina, et financé la création d'un laboratoire mobile pour le dépistage des maladies véhiculées par l'eau;
- maintenu son appui aux services des eaux dans 24 régions du Kosovo, en réparant des installations endommagées par les combats, et en fournissant des pièces détachées essentielles;



- reconstruit, en collaboration avec 9 Sociétés nationales, 112 écoles, 10 320 maisons et 33 centres de santé au Kosovo;



- présenté 36 exposés sur son mandat et sur le droit des conflits armés à 1 992 officiers des unités de la KFOR d'Espagne, de France, de Finlande, de Grèce, d'Italie, du Royaume-Uni et de Turquie;
- présenté des exposés sur le droit international humanitaire à 3 200 membres du corps de protection du Kosovo;
- fait des exposés sur le CICR, le Mouvement et les fondements du droit humanitaire à 1 076 officiers de police de Turquie, d'Inde, des États-Unis, d'Allemagne, du Danemark, du Royaume-Uni et de plusieurs autres pays;
- participé à la formation de cadets et de 2 326 futurs officiers des services de police du Kosovo;



- mené, au Kosovo, un programme de prévention contre les dangers des mines qui a touché 30 400 enfants dans 140 écoles, et 3 400 adultes, grâce à 265 exposés;
- effectué 450 visites dans des villages infestés de mines;
- formé 13 collaborateurs locaux du CICR et 150 représentants villageois en tant qu'instructeurs de sensibilisation aux dangers des mines;
- commandé des représentations du «Petit Chaperon rouge», illustrant les dangers des mines, auxquelles ont assisté 34 600 enfants et 3 300 adultes;
- fourni des données à la Fédération suisse de déminage, qui a utilisé ces informations pour répondre à 310 demandes de déminage et de marquage émanant de communautés touchées par le problème des mines.

## EX-RÉPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACÉDOINE



 Délégation CICR

En décembre 2000, il ne restait plus en ex-République yougoslave de Macédoine que quelques centaines d'Albanais de souche du Kosovo. La situation a donc radicalement changé par rapport à l'année précédente, lorsque quelque 350 000 réfugiés avaient franchi la frontière pour gagner la Macédoine. La plupart avaient été hébergés par des familles d'accueil au sein de la communauté albanaise, les autres étant accueillis dans des centres collectifs. Pendant l'année, les autorités ont pris plusieurs mesures pour atténuer les tensions entre Macédoniens et Albanais de souche qui, un temps, ont représenté plus d'un quart de la population de ce pays de deux millions d'habitants.

Au printemps 1999, lorsque la violence a éclaté au Kosovo, la délégation du CICR à Skopje s'était rapidement mobilisée pour fournir des secours aux réfugiés et pour aider à rétablir les liens entre les membres des familles dispersées. Une fois la phase d'urgence passée, ces activités ont été considérablement réduites, bien que le bureau de Skopje ait continué à servir de plaque tournante vitale pour la logistique des activités du CICR au Kosovo. En 2000, le CICR a pu à nouveau se concentrer sur ses programmes de diffusion du droit humanitaire, qui avaient été mis en attente en raison des troubles au Kosovo.

### Une base de données sur les disparus

C'est à Skopje qu'a été mise en place la base de données centrale du CICR contenant toutes les informations relatives aux personnes disparues en relation avec les événements au Kosovo. L'une des tâches principales de la délégation a donc consisté à enregistrer toutes les informations réunies au sujet des visites dans les prisons, des demandes de recherches et des allégations d'arrestations en ex-République yougoslave de Macédoine, en Albanie et en République fédérale de Yougoslavie. Les activités de rétablissement des liens familiaux menées en faveur des réfugiés ont été poursuivies par l'intermédiaire de la Croix-Rouge de

l'ex-République yougoslave de Macédoine, tandis que les délégués ont effectué des visites régulières dans les centres collectifs en périphérie de Skopje lorsque les branches locales de la Croix-Rouge ne disposaient pas de l'infrastructure nécessaire pour faire face aux demandes de recherches.

## Une assistance humanitaire continue

Pendant la période considérée, la délégation de Skopje a continué à envoyer des secours d'urgence au CICR à Pristina et à des Sociétés nationales participantes dans l'ensemble du Kosovo. En outre, lorsque la tension s'est accrue entre les Serbes et les Albanais de souche dans la région de Preshevo/Preshevë, dans le sud de la Yougoslavie, la délégation de Skopje a constitué un stock de secours d'urgence pour quelque 20 000 bénéficiaires, au cas où un afflux de réfugiés se produirait à la frontière macédonienne.

## Mesures de prévention

Les programmes de diffusion du CICR pour les forces armées et les forces de sécurité ainsi que pour les jeunes ont, de nouveau, bien été accueillis par les autorités et par l'ensemble de la population. Les cours sur le droit humanitaire et le droit des droits de l'homme destinés aux officiers supérieurs de police à Kumanovo, Tetovo et Skopje ont pris fin, comme prévu, en décembre. Des séminaires sur le droit des conflits armés ont aussi été organisés pour les officiers de l'armée macédonienne, et des séances de formation ont été mises sur pied pour les futurs

instructeurs dans ce domaine. Le CICR a poursuivi son projet de «promotion des valeurs humanitaires», lancé il y a trois ans en collaboration avec la Croix-Rouge de l'ex-République yougoslave de Macédoine et le ministère de l'Éducation. Le projet, qui a pour objet d'améliorer les relations entre les différents groupes ethniques du pays, vise plus particulièrement les jeunes. L'équipe de diffusion a présenté des exposés et organisé des ateliers pour étudiants et enseignants dans des écoles secondaires de tout le pays.

### EN 2000, LE CICR A :



- distribué 151 messages Croix-Rouge et collecté 133 messages;



- fourni des vivres et d'autres secours, et soutenu les activités des Sociétés nationales participantes au Kosovo;



- continué à soutenir les activités de la Société nationale dans les domaines des recherches, de la diffusion et de la préparation aux conflits;



- organisé un séminaire pour instructeurs de 5 jours pour 21 officiers de l'armée;
- présenté des exposés à quelque 200 officiers de la KFOR;
- donné 4 cours de 5 jours sur le droit humanitaire et le droit des droits de l'homme à 102 officiers supérieurs de police;
- organisé, dans le cadre de son programme de promotion des valeurs humanitaires auprès des jeunes, 109 conférences pour 435 enseignants et 3 662 écoliers du secondaire, ainsi que 16 ateliers pour 89 enseignants et 531 élèves.

## TURQUIE

Tout au long de l'année 2000, le CICR a intensifié ses contacts avec le ministère des Affaires étrangères à Ankara. De hauts fonctionnaires ont été informés des activités du CICR, l'accent étant mis sur ses opérations au Kosovo et dans le reste des Balkans, en Irak et dans le Nord-Caucase.

En mai, à l'invitation de l'état-major turc, le CICR a pris part à un séminaire sur le droit des conflits armés organisé par l'académie de formation du Partenariat pour la paix, à Ankara. Par la suite, un accord est intervenu entre les autorités et le CICR pour continuer à développer les activités de formation dans ce domaine. En juin, des officiers supérieurs de l'état-major turc ont participé à une conférence (« HOT 4 ») sur le droit des conflits armés, organisée par le CICR à Genève à l'intention des chefs de l'instruction militaire. Le mois suivant, des officiers ont participé à un séminaire régional sur le même thème à Budapest.

Le *Guide pratique à l'usage des parlementaires*, publié par l'UIP et le CICR, a été traduit en turc, de même que d'autres textes consacrés au droit international humanitaire. L'intérêt à l'égard du droit humanitaire est resté élevé dans les universités; des contacts ont été pris et des évaluations réalisées afin d'inclure, à l'avenir, des modules sur le droit humanitaire dans les programmes des universités.

Le CICR a été invité à deux reprises à prendre la parole devant l'Assemblée générale du Croissant-Rouge turc. Le nouveau président de la Société nationale et d'autres hauts responsables sont venus au siège du CICR à Genève en juillet. Le CICR a aussi apporté son appui à des cours de formation pour le personnel de la Société nationale.

## BUDAPEST

### Délégation régionale

(Bulgarie, Croatie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, République tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie)

En 2000, la responsabilité des activités dans les États baltes – Estonie, Lituanie et Lettonie – et en Croatie a été transférée à la délégation de Budapest. Celle-ci a donc dû faire le nécessaire pour couvrir un large éventail de pays – 11 au total – allant de l'Estonie, sur les rives de la Baltique, jusqu'à la Croatie, au bord de l'Adriatique.

Pour mieux faire connaître le droit humanitaire, les délégués ont entrepris toute une gamme d'activités, qu'il serait impossible d'énumérer de manière détaillée ici par manque de place. Les programmes, à l'intention notamment des parlementaires et des forces armées et de sécurité, ont été adaptés aux besoins spécifiques de chaque pays. Les Sociétés nationales de la région ont été systématiquement associées au dialogue du CICR avec les autorités. De manière générale, les gouvernements des pays concernés se sont montrés réceptifs au message du CICR. Comme presque tous ces pays sont candidats à l'adhésion aux institutions européennes, et ont déjà pris part à des opérations de maintien de la paix, ils perçoivent clairement l'intérêt de rendre leur législation nationale conforme au droit international humanitaire.

### Les personnes encore disparues en Croatie

Tout au long de l'année 2000, la mission de Zagreb a continué à se concentrer pour l'essentiel sur le sort des 2 676 personnes dont on reste sans nouvelles en relation avec le conflit de 1991 en Croatie, et sur le sort des personnes portées disparues après les opérations militaires de 1995 dans les anciens secteurs de l'ONU. Comme les années précédentes, les Sociétés de la Croix-Rouge croate et yougoslave ont assumé la responsabilité de la collecte des demandes de recherches, tandis que le CICR a facilité les échanges d'informations entre les ex-belligérants. À la fin de l'année 2000, sur un total de 3 830 dossiers ouverts, 1 960 cas avaient été élucidés (1 873 sur 3 487 du côté croate, 87 sur 343 du côté yougoslave).

Les délégués ont poursuivi leurs visites aux personnes détenues en relation avec le conflit passé, et à enregistrer les nouveaux détenus. Le CICR a aussi maintenu son programme de visites familiales entre la Croatie et la République fédérale de Yougoslavie, permettant ainsi aux familles de rendre visite à leurs parents détenus.

### Conseil en matière de législation nationale

Le conseiller juridique du CICR, attaché à la délégation régionale, a tenu un grand nombre de réunions constructives avec des représentants des ministères des Affaires étrangères, de la Défense et de la Justice en Bulgarie, en Hongrie, en Lettonie, en République tchèque, en Slovaquie et en Slovénie. Dans ces pays, la délégation a fourni une assistance technique et des conseils sur la rédaction, l'adoption et la modification de la législation nationale pour la mettre en conformité avec le droit humanitaire. En Lituanie, une étude sur la compatibilité du système juridique national avec le droit international humanitaire a été remise aux autorités. Pendant l'année, des commissions nationales pour la mise en œuvre du droit humanitaire ont été créées en Croatie, en Estonie, en Hongrie et en Lituanie. Des discussions ont en outre été entamées avec les autorités à Varsovie au sujet de la création d'une commission nationale.

## Formation des forces armées, de police et de sécurité

Les mesures prises pour veiller à ce que l'encadrement des forces armées intègre le droit humanitaire à ses programmes d'instruction ont eu des résultats positifs. Ainsi, en juillet, la délégation régionale de Budapest a réussi, pour la première fois, à réunir les chefs de l'instruction des forces armées de 19 pays à l'occasion d'un séminaire destiné à stimuler la coopération internationale en matière de diffusion et de formation.

Le CICR a aussi soutenu les efforts engagés par les ministères concernés pour veiller à ce que les dispositions du droit humanitaire et du droit des droits de l'homme soient enseignées aux forces armées comme aux forces de police, tout spécialement à l'échelon opérationnel. À la fin de l'année, plus de 200 officiers des forces armées avaient assisté à des séminaires du CICR sur le droit humanitaire. Des exposés sur le droit des droits de l'homme et sur les principes de base du droit humanitaire ont été présentés aussi à 182 officiers de police. En novembre, le chef de la délégation de Budapest et le ministre croate de l'Intérieur ont signé un mémorandum d'accord sur l'incorporation du droit humanitaire et du droit des droits de l'homme dans les programmes de formation des forces de police du pays.

## Sociétés nationales

La délégation a concentré ses efforts sur le renforcement des capacités des Sociétés nationales dans les domaines de la diffusion, des recherches et de la préparation aux conflits. En 2000, dix des onze Sociétés nationales de la région avaient officiellement désigné des responsables de la diffusion, alors qu'en 1999 ce poste n'existant que dans trois des sept pays couverts. Un groupe de travail composé des responsables de la diffusion des Sociétés nationales de la région a été créé, avec pour mission de préparer des lignes directrices pour la diffusion du droit humanitaire dans des milieux jugés essentiels, comme les médias et les jeunes. En Croatie, le soutien apporté par le CICR au programme de la jeunesse a permis la création de 22 clubs de jeunes regroupant plus de 70 000 membres, qui ont aidé les nécessiteux dans les anciennes zones de conflit.

## Le fléau des mines

Le CICR a œuvré, en partenariat avec d'autres organismes, pour susciter une prise de conscience accrue, au sein de la population, des dangers que représentent les milliers de mines antipersonnel et de munitions non explosées qui continuent à infester le territoire de la Croatie. En 2000, le Programme national de lutte contre les mines adopté officiellement par le Parlement croate a reconnu officiellement le programme CICR/Croix-Rouge croate de prévention contre les dangers des mines. Les efforts déployés conjointement avec la Croix-Rouge croate tout au long de l'année, ont permis au CICR d'élargir son programme de prévention, dans le cadre duquel des activités ont été régulièrement engagées par les communautés vivant dans des zones dangereuses. En coopération avec le Centre croate d'action contre les mines, le CICR a lancé, en février, une campagne nationale dans les médias, pour sensibiliser les populations des zones concernées. Grâce à ces activités, les organismes présents en Croatie ont signalé que les victimes des mines avaient été considérablement moins nombreuses.

## Les voix de la guerre

La Croatie et la Hongrie sont deux des pays dans lesquels des entretiens ont été conduits en 2000 pour la campagne «Les voix de la guerre»<sup>6</sup>. Des délégués ont mené des entretiens avec d'anciens combattants et des civils, dont le président de la Croatie. En Hongrie, quelque 120 000 cartes postales illustrant des thèmes relatifs au droit humanitaire ont été diffusées.

<sup>6</sup> Voir le *Rapport d'activité 1999* du CICR, pp. 348-350.

**KYIV**

**Délégation régionale**  
(Bélarus, République de Moldova,  
Ukraine)

Rétrospectivement, les conditions de vie de la population n'ont guère connu de grands bouleversements dans les trois pays couverts par la délégation régionale de Kyiv. À l'automne, les Bélarusses se sont rendus aux urnes pour les élections législatives, mais les résultats ont été entachés par les affirmations de l'opposition, selon laquelle le décompte des voix aurait été truqué. L'économie de la Moldova, essentiellement agricole, a continué à péricliter. La sécheresse en été a épousé les stocks de vivres, et les tempêtes de neige glacée, en hiver, ont disloqué les réseaux électrique et téléphonique du pays et entraîné d'importantes restrictions d'énergie. Bien que la situation en Ukraine ait été moins préoccupante, les finances publiques sont restées très incertaines, et de nouvelles préoccupations écologiques ont surgi en ce qui concerne la centrale nucléaire de Tchernobyl. En Crimée, les tensions entre les différentes communautés sont montées en octobre et en novembre, lorsque des vandales ont profané des symboles religieux.

C'est dans ce contexte que la délégation régionale de Kyiv s'est attachée à faire connaître le droit international humanitaire et à encourager le respect. Les autorités des pays couverts sont restées extrêmement réceptives à l'égard de ces activités, et n'ont pas ménagé leurs efforts pendant l'année pour mettre en œuvre le droit humanitaire à l'échelon national. Les contacts stratégiques noués avec les forces armées ont permis de réels progrès dans l'incorporation du droit humanitaire dans les programmes de formation des académies et des institutions militaires. La délégation a aussi soutenu les efforts entrepris par les autorités compétentes pour sensibiliser les jeunes aux problèmes liés aux situations de conflit. Ainsi, au Bélarus, le CICR a épaulé les initiatives du ministère de l'Éducation destinées à

intégrer le droit humanitaire dans les programmes des écoles secondaires et professionnelles.

### **Différend entre la Moldova et la Transnistrie**

Il n'a pas été possible de trouver une issue à l'impasse dans laquelle se trouvent les autorités moldaves et celles de la République moldave autoproclamée du Dniestr (Transnistrie). Le CICR a continué à suivre de près la situation des détenus de sécurité, notamment des personnes détenues en Transnistrie en relation avec les événements de 1992. La délégation régionale a poursuivi les négociations avec les autorités à Tiraspol pour obtenir l'autorisation de visiter les membres du groupe « Ilascu », et elle a rencontré le président pour expliquer la position du CICR. À la fin de l'année, cependant, ces négociations n'avaient guère permis de progresser.

### **Le droit humanitaire et les autorités**

Pendant la période considérée, les délégués chargés de la diffusion ont intensifié leurs contacts avec les gouvernements de la région, dans le cadre de leurs efforts pour obtenir l'intégration du droit humanitaire dans la législation nationale. En juillet 2000, après trois années de négociations, le gouvernement ukrainien a mis sur pied une commission interministérielle pour la mise en œuvre du droit humanitaire. La délégation a maintenu des contacts réguliers avec les commissions interministérielles dans les trois pays, afin de les aider à mettre leur législation interne en conformité avec leurs obligations internationales. La délégation de Kyiv a aussi pris des mesures pour permettre à de hauts responsables des gouvernements de prendre part à des séminaires du CICR sur le droit humanitaire. Ainsi, des représentants de chacun de ces pays ont assisté à la conférence régionale du CICR sur la répression des crimes de guerre qui s'est déroulée à Moscou du 29 au 31 mai, tandis que d'autres hauts responsables ont pris part

au cinquième cours international pour experts juridiques des pays de la CEI\*, financé par le CICR, qui a eu lieu à Moscou du 14 au 16 juin.

### **Une coopération optimale avec les forces armées**

Des progrès considérables ont été accomplis par les forces armées des trois pays dans le sens de l'incorporation du droit humanitaire dans les programmes de formation des académies et des institutions militaires. Le CICR a donc estimé que la phase de sensibilisation de ce programme était achevée. En juillet, la délégation a organisé la participation d'un officier de l'Ukraine et d'un officier de la République de Moldova à une réunion de représentants de ministères de la Défense des pays d'Europe centrale et orientale, à Budapest. Ces réunions ont permis d'évaluer les efforts accomplis en matière d'intégration du droit des conflits armés dans les programmes de formation militaire, et d'analyser sa pertinence dans les opérations de maintien de la paix. Les contacts avec les forces de police et de sécurité ont été particulièrement encourageants au Bélarus, où un accord de coopération a été signé en juin avec le ministère de l'Intérieur concernant la diffusion au sein des forces de police du droit humanitaire et du droit des droits de l'homme. Le CICR a commencé à présenter des exposés aux forces de police fin 1999 en République de Moldova, et en janvier 2000 en Ukraine.

### **Le droit humanitaire et les jeunes : susciter la réflexion**

Encourager une meilleure connaissance du droit humanitaire dans les milieux universitaires est resté une composante essentielle des activités de la délégation. La délégation régionale a organisé des séminaires et a soutenu la diffusion de documents pédagogiques et l'échange d'informations sur ce thème,

\* CEI : Communauté des États indépendants.

7 Voir le *Rapport d'activité 1999* du CICR, p. 265.

afin de favoriser son intégration aux programmes des universités. Au Bélarus, le ministère de l'Éducation a conçu des plans pour introduire l'enseignement du droit humanitaire dans les écoles secondaires et techniques. Pour soutenir les efforts du ministère, la délégation régionale a organisé, en janvier, un séminaire de formation pour 35 futurs enseignants de cette branche du droit. Les responsables du ministère et les délégués chargés de la diffusion se sont rencontrés à plusieurs reprises pour débattre des méthodes d'enseignement, en particulier le projet du CICR destiné aux adolescents, «Explorons le droit humanitaire».

Le quatrième Concours de Martens sur le droit humanitaire, en avril, s'est déroulé simultanément dans trois lieux différents : Kyiv, Moscou et Tachkent. Tous les concurrents ont utilisé la même étude de cas, préparée par la délégation du CICR à Moscou, et l'équipe de l'Institut international de linguistique et de droit de Kyiv a été l'un des trois lauréats.

## Renforcer les capacités des Sociétés nationales

La délégation régionale a continué à soutenir résolument les Sociétés nationales des trois pays relevant de sa responsabilité. Une assistance a été fournie aux services de recherches et, en coordination avec la Fédération internationale, des séminaires de formation ont été organisés pour les chargés de la diffusion. Le bureau du CICR à Simféropol a renforcé son appui aux programmes d'assistance exécutés par la branche de la Société de la Croix-Rouge d'Ukraine en Crimée à l'intention des personnes les plus vulnérables. La délégation a centré ses efforts sur le renforcement des compétences et des ressources de la branche de Crimée, et elle a apporté un appui à ses deux principaux programmes – des centres de premiers secours dans les zones rurales et des établissements de consultation médico-sociaux.

## EN 2000, LE CICR A :



- poursuivi ses négociations avec les autorités pour obtenir l'autorisation de visiter régulièrement les personnes détenues pour raisons de sécurité à Tiraspol (Transnistrie), depuis 1992;



- fourni des médicaments essentiels, du matériel et des équipements médicaux d'urgence pour 22 centres de premiers secours

couverts par la branche de la Société de la Croix-Rouge d'Ukraine en Crimée;

- renforcé les Sociétés nationales en formant des chargés de la diffusion;
- organisé 14 séminaires de diffusion en collaboration avec les branches locales de la Croix-Rouge;
- coopéré avec la Fédération internationale pour aider la Société de la Croix-Rouge de Moldova, non encore reconnue officiellement, à revoir ses statuts et à développer ses capacités pour progresser vers sa reconnaissance en tant que Société nationale;



- financé la participation de représentants des gouvernements ukrainien, bélarussien et moldove aux cours organisés par l'institution à l'intention des fonctionnaires de la CEI chargés de la mise en œuvre du droit humanitaire;
- organisé la participation de représentants de haut niveau des autorités et des milieux universitaires à des conférences et des séminaires de l'institution sur des thèmes touchant le droit humanitaire, à Bruxelles, Budapest, Genève, Varsovie et Moscou;

- soutenu la production, dans les langues nationales, de manuels de formation sur le droit des conflits armés pour les forces armées;
- continué à soutenir la publication de *La justice du Bélarus*, une revue juridique qui aborde également le droit humanitaire;
- participé, en avril et juin, en Ukraine, à des réunions de hauts fonctionnaires du ministère de la Défense, pour suivre les progrès réalisés en matière d'intégration du droit des conflits armés dans les programmes de formation pour les forces armées;
- présenté, dans les trois pays, des exposés sur le droit humanitaire à 117 officiers des armées;
- formé, en Ukraine, des instructeurs du droit des conflits armés;
- organisé, en Ukraine, un séminaire de 2 jours pour 25 futurs aumôniers des armées de 5 confessions différentes;
- présenté, en octobre, un exposé aux attachés de la défense de 12 pays de l'OTAN;
- formé 253 instructeurs de la police au droit des droits de l'homme et au droit humanitaire, et présenté des exposés à 204 officiers de police et 331 cadets, au total, dans les 3 pays;
- permis la participation de deux jeunes conférenciers, venus respectivement de Moldova et d'Ukraine, à un séminaire sur les informations sur la guerre et les principes de base du droit international humanitaire, organisé près de Moscou en septembre;
- organisé un concours de plaidoiries à Kyiv pour 8 équipes venues d'instituts universitaires d'Ukraine, du Bélarus et de Moldova.

# EUROPE ORIENTALE MOSCOU

## MOSCOU

Délégation régionale  
(Fédération de Russie,  
avec des services spécialisés pour tous  
les pays de la région)

### PROTECTION

733 478

### ASSISTANCE

21 668 913

### PRÉVENTION

5 895 267

### COOPÉRATION AVEC LA SOCIÉTÉ NATIONALE

3 997 252

### PARTICIPATION AUX FRAIS GÉNÉRAUX

1 968 960

### PROGRAMME GÉNÉRAL

736 895

**DÉPENSES TOTALES CHF 35 000 765**

Pendant les 12 premiers mois de son mandat, le nouveau président russe a mis en œuvre d'importantes réformes politiques, tant pour l'administration centrale que dans les 89 régions du pays. L'économie, galvanisée par les revenus pétroliers, a semblé montrer des signes de reprise. Le contexte politique, cependant, a été moins encourageant : la violence en Tchétchénie a continué à prélever un lourd tribut, en termes tant de souffrances humaines que de ressources économiques.

Face à cette situation, la délégation régionale de Moscou a concentré ses efforts sur deux domaines principaux. Tout d'abord, avec l'appui de la Société de la Croix-Rouge russe, une petite équipe d'ex-patriés, épaulée par des employés locaux d'une grande compétence, a poursuivi les programmes d'aide aux personnes touchées par les combats dans le Nord-Caucase<sup>8</sup>; ensuite, les délégués se sont concentrés sur un aspect crucial du mandat du CICR, c'est-à-dire la promotion du respect du droit humanitaire au moyen de programmes de diffusion à l'échelle nationale, menés auprès des autorités, des forces armées et des jeunes. Les programmes pour les forces armées, en particulier, ont pris encore plus de pertinence, étant donné l'impact direct de la diffusion sur la conduite des opérations militaires.

### Visite du président du CICR à Moscou

À partir du mois de mai, les délégués du CICR ont entrepris des visites aux personnes détenues par les autorités en relation avec les combats en Tchétchénie. Ces visites ont eu lieu après que le président de la Fédération de Russie eut donné au président du CICR, pendant leurs entretiens à Moscou, en mars, l'assurance que les délégués pourraient avoir accès à toutes ces personnes, où qu'elles soient détenues. Pendant cette réunion, M. Poutine a exprimé son désir de voir les activités du CICR étendues à la Tchétchénie, en coopération avec la Société de la Croix-Rouge russe, afin de répondre aux besoins

<sup>8</sup> Les activités du CICR dans le Nord-Caucase sont décrites en détail pp. 178-179.

humanitaires urgents dans la région, et il a pris le ferme engagement de fournir au personnel de la Croix-Rouge les garanties de sécurité nécessaires. Il a aussi clairement déclaré que la liberté de mouvement du CICR en Tchétchénie ne serait pas limitée par les restrictions de sécurité. Le président du CICR a quant à lui exprimé sa détermination à faire en sorte que l'institution obtienne l'accès aux personnes détenues par les combattants tchétchènes. Étant donné les vives préoccupations du CICR dues aux allégations de violations du droit international humanitaire en Tchétchénie, le président du CICR a insisté sur l'importance de prendre toutes les mesures nécessaires pour garantir le plein respect de ses dispositions.

### Mettre en œuvre le droit humanitaire à l'échelon national

Les activités du CICR en Fédération de Russie se fondent sur la conviction que le droit humanitaire, pour être respecté, doit d'abord être compris par les personnes chargées de le mettre en œuvre. De ce fait, la délégation de Moscou a continué à renforcer les contacts noués avec des fonctionnaires clés au sein des ministères des Affaires étrangères, de l'Éducation, de la Défense et de l'Intérieur. Les délégués ont organisé de nombreux séminaires en Fédération de Russie et dans tous les autres pays de la CEI, afin de sensibiliser les autorités à la nécessité de prendre des mesures pour la mise en œuvre du droit humanitaire à l'échelle nationale. En octobre, par exemple, les délégués se sont rendus à Tbilissi pour rencontrer de hauts responsables de la Cour suprême de Géorgie. Les discussions ont porté essentiellement sur une étude de la compatibilité de la législation géorgienne avec le Statut de la Cour pénale internationale. Le conseiller juridique des Services consultatifs du CICR en poste à la délégation de Moscou a aussi servi de coordonnateur pour l'octroi d'une assistance en vue de

l'incorporation du droit humanitaire dans la législation nationale des pays de la CEI et de la création de commissions nationales de mise en œuvre. En outre, le CICR a contribué aux recherches juridiques sur les mesures prises par les États afin de promouvoir la mise en œuvre du droit humanitaire. À titre d'exemple, après la signature par la Fédération de Russie du Statut de Rome de la Cour pénale internationale, en septembre, la délégation a immédiatement offert aux autorités une assistance technique pour l'application nationale du Statut, et elle a rencontré des représentants du ministère des Affaires étrangères pour discuter de la ratification.

## La formation des forces armées, de police et de sécurité

La délégation a aussi poursuivi ses efforts visant à incorporer les notions fondamentales du droit humanitaire dans la formation des officiers et des soldats. Fait encourageant, le ministère de la Défense a créé un groupe de travail chargé de concevoir un manuel complet sur le droit des conflits armés à l'intention des militaires. À la fin de l'année, un projet avait été rédigé et était prêt à l'impression. On relèvera un autre événement positif : la création, par le ministère de la Défense, d'un centre de formation pour l'enseignement du droit des conflits armés aux membres de l'armée de l'air russe. Pendant l'année, le CICR a signé des accords de coopération couvrant un large éventail d'activités avec les ministères de la Défense et de l'Intérieur, les services du procureur militaire et le Service fédéral des gardes-frontières. Des séminaires sur le droit des conflits armés et sur les droits de l'homme ont été organisés pour des officiers supérieurs, des séances de formation ont eu lieu à l'intention de futurs instructeurs, et des exposés sur les principes du droit humanitaire et des droits de l'homme, ainsi que sur les activités du CICR, ont été présentés spécifiquement à l'intention des unités spéciales du ministère de l'Intérieur ayant pour tâche de rétablir l'ordre dans les zones de troubles.

## Enseigner le droit humanitaire

Les délégués chargés de la diffusion ont effectué de nombreuses missions dans les pays de la CEI, où ils ont présenté des exposés et participé à des séminaires sur le droit humanitaire. La délégation a financé la participation de membres du corps enseignant et d'étudiants à des activités connexes, et apporté un appui financier et technique à la publication de matériel sur ce thème. Les délégués ont aussi œuvré de manière intensive pour constituer un réseau de contacts entre les universités qui proposent des cours en droit humanitaire, aussi bien dans la région qu'en Europe occidentale.

Sous la coordination de la délégation de Moscou, une centaine d'étudiants représentant 31 facultés de droit des 15 pays de la CEI ont pris part au quatrième Concours de Martens sur le droit humanitaire. Le concours s'est déroulé simultanément à Kyiv, Moscou et Tachkent, du 13 au 18 avril 2000; il était fondé sur une étude de cas sur le droit humanitaire préparée par la délégation de Moscou.

## Responsabiliser les jeunes

Pour la cinquième année consécutive, le CICR a conduit un programme de diffusion dans les écoles secondaires de toute la Fédération de Russie. Le programme vise à enseigner aux jeunes les bases du droit humanitaire et à leur faire mieux connaître les activités de la Croix-Rouge. Les délégués ont collaboré avec les responsables de l'éducation pour cibler les jeunes de 11 à 16 ans (cinquième à huitième années), auxquels des textes du CICR ont été remis dans le cadre des cours de littérature russe. Dès 1999, les principes de base du droit humanitaire ont été inclus dans les cours d'éducation civique pour les élèves de neuvième année. Pour soutenir les enseignants participant à ce programme, le CICR a préparé et publié en 2000 une brochure sur des thèmes humanitaires et organisé à leur intention des séminaires de formation.

## Activités de coopération

Le CICR a accordé une aide considérable au siège de la Société de la Croix-Rouge russe et à ses branches locales pour leurs opérations dans le Nord-Caucase, tout en maintenant son appui aux programmes de diffusion et de recherches de la Société nationale. Un projet pilote a été lancé en 2000 pour étendre le programme de diffusion, déjà mis en œuvre avec succès dans la région de Moscou, à trois zones choisies en Sibérie centrale. Ce projet vient compléter les autres activités de la délégation touchant les jeunes en formant des volontaires pour faire plus largement connaître aux adolescents les principes du droit humanitaire et de la Croix-Rouge. Le CICR a aussi financé une partie des frais de fonctionnement et les salaires du bureau de recherches de la Société nationale, qui employait 18 personnes. Ce bureau a étendu ses services en 2000, après la création, par le gouvernement allemand, d'un fonds de dédommagement pour les victimes de la Seconde Guerre mondiale<sup>9</sup>. Le CICR a vivement encouragé la Société nationale à réaliser des évaluations systématiques de ses activités. C'est avec cet objectif en vue que la délégation a organisé, en octobre, un séminaire sur l'établissement de rapports financiers à l'intention du personnel de la Société de la Croix-Rouge russe.

<sup>9</sup> Voir le *Rapport d'activité 1999* du CICR, p. 270.

## EN 2000, LE CICR A :



- délivré des titres de voyage à 42 bénéficiaires;



- financé des projets de diffusion administrés par la Croix-Rouge de Russie, dont un basé dans un musée de Moscou;

- apporté un soutien financier au centre de recherches de la Société nationale (42 598 demandes concernant la Seconde Guerre mondiale ont été reçues à ce jour), qui a ouvert 3 924 dossiers et en a clos 3 973;
- payé les salaires des cadres supérieurs du siège de la Société de la Croix-Rouge russe;
- financé la publication et la diffusion dans le pays entier du magazine mensuel de la Société de la Croix-Rouge russe, entièrement produit par la Société nationale;



- tenu une série de réunions avec les autorités compétentes, en particulier la division juridique du ministère des Affaires étrangères, au sujet de la ratification et de la mise en œuvre nationale du Statut de Rome de la Cour pénale internationale;
- organisé le sixième cours annuel de droit humanitaire pour fonctionnaires, qui s'est déroulé à Moscou et auquel ont pris part 26 personnes de 10 pays de la CEI;
- organisé 2 réunions régionales, une pour les commissions nationales de DIH et une sur la répression nationale et internationale des crimes de guerre, à Moscou, auxquelles ont assisté des représentants des pays de la CEI;
- achevé, en coopération avec la Douma d'État, l'installation d'une base de données électronique sur le droit humanitaire destinée aux autorités russes;
- aidé les commissions nationales, dans plusieurs pays de la CEI, à définir des mesures nationales de mise en œuvre du droit humanitaire;
- organisé 7 séminaires sur le droit humanitaire au ministère de l'Intérieur, pour 367 membres des forces de police et de sécurité;
- présenté, au ministère de la Défense, 10 exposés pour 675 membres des forces armées;
- fait un exposé pour 100 membres du Service fédéral des gardes-frontières;

- organisé la participation de 15 hauts responsables des ministères de la Défense et de l'Intérieur de la CEI au cours en langue russe sur le droit des conflits armés à l'Institut international du droit humanitaire à San Remo;
- organisé, dans le cadre du programme dans les écoles, 103 séminaires pour former 3 144 enseignants et 70 coordonnateurs régionaux à l'utilisation des manuels préparés par le CICR pour les 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> années, ainsi que de la brochure d'éducation civique destinée aux élèves de 9<sup>e</sup> année;
- entamé l'impression de plus de 1,8 million de manuels destinés aux élèves de 7<sup>e</sup> année;
- préparé la phase d'essai du manuel destiné aux élèves de 8<sup>e</sup> année;
- effectué plusieurs missions dans des pays de la CEI pour étudier avec les autorités la mise en œuvre du DIH à l'échelon national et encourager l'incorporation du droit humanitaire dans les programmes universitaires;
- assisté à 4 conférences universitaires régionales sur le droit humanitaire;
- organisé à Snegiri, à proximité de Moscou, un séminaire sur les informations sur la guerre et les principes de base du droit international humanitaire à l'intention des doyens et des chefs de département des facultés de journalisme dans les pays de la CEI.

# EUROPE ORIENTALE NORD-CAUCASE

## Nord-Caucase

Les besoins en assistance humanitaire dans cette région instable se sont fortement accrus pendant l'année, les conséquences des opérations militaires en Tchétchénie continuant à se faire sentir. Pour faire face à la situation, le CICR a augmenté son appui opérationnel en termes de personnel et de ressources matérielles. Cette opération a été l'une des plus importantes du CICR dans la région, ne cédant le pas qu'à celle de la République fédérale de Yougoslavie. Les délégués ont pu répondre aux besoins de protection et d'assistance d'environ 170 000 bénéficiaires, tant en Tchétchénie que dans d'autres zones du Nord-Caucase.

Le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge avait lancé en novembre 1999 une opération de secours de cinq mois en faveur des personnes déplacées de Tchétchénie, prolongée par la suite jusqu'à la fin de l'année 2000. En tant qu'institution directrice pour le Mouvement, le CICR a coordonné l'ensemble des activités pour les personnes déplacées et les populations locales touchées par le conflit, et financé les programmes de la Société de la Croix-Rouge russe. Les besoins dans le Nord-Caucase étaient trop considérables pour qu'une organisation puisse les satisfaire à elle seule. En outre, en raison des mauvaises conditions de sécurité, la coordination efficace avec d'autres institutions humanitaires, avec le Mouvement et plus spécifiquement avec les branches locales de la Société de la Croix-Rouge russe a été d'une importance primordiale.

Sur le plan opérationnel, les difficultés ont été colossales, car les mesures de sécurité draconiennes ainsi que les menaces constantes d'enlèvement dans cette région, parmi les plus dangereuses du monde, excluaient la présence permanente de personnel expatrié en Tchétchénie. Le CICR a donc dû concevoir des solutions novatrices et aussi efficaces que possible par rapport aux coûts pour venir en aide à la population civile : les personnes qui avaient fui la Tchétchénie, et les



⊕ Sous-délégation CICR    + Présence CICR

quelque 500 000 personnes qui, n'ayant pas d'autre endroit où aller, étaient restées sur place après le début des hostilités en octobre 1999.

Les préoccupations concernant la sécurité du personnel avaient contraint le CICR, en novembre 1999, à suspendre ses opérations en Tchétchénie. À la fin du mois de mars 2000, le CICR a repris ses activités dans la république, en s'appuyant sur son personnel tchétchène et sur la branche locale de la Société de la Croix-Rouge russe. Cette reprise a été possible lorsque le président de la Fédération de Russie, lors d'une rencontre avec le président du CICR à Moscou, a spécifiquement demandé que les activités du CICR soient étendues à l'intérieur de la

Tchétchénie et ailleurs dans la région. Le président Poutine a pris à cette occasion le ferme engagement que les autorités fourniraient toutes les garanties de sécurité nécessaires aux opérations du CICR. Le bureau du CICR à Grozny, la capitale de la Tchétchénie, a été rouvert en octobre sous la responsabilité de 45 employés locaux, qui depuis le mois de mars couvraient la Tchétchénie à partir de l'Ingouchie voisine.

Les opérations dans le Nord-Caucase ont été dirigées par 13 délégués expatriés basés à Nalchik, à une centaine de kilomètres de la Tchétchénie, en coopération étroite avec plus de 300 employés nationaux. L'équipe à Nalchik bénéficiait de l'appui de la délégation à Moscou et du

siège à Genève. Des secours ont été envoyés dans les républiques de Tchétchénie, d'Ingouchie, du Daghestan, de Kabardino-Balkarie, d'Ossétie du Nord, de Kalmoukie, de Karatchai-Tcherkesse, d'Adyguéï et dans les districts de Stavropol et de Krasnodar.

## Accès aux détenus

Les visites aux détenus ont commencé en mai, après que le CICR eut reçu l'autorisation officielle du président de la Fédération de Russie accordant l'accès «à toutes les personnes détenues en relation avec les opérations de sécurité» en Tchétchénie. Le CICR a effectué des visites aux personnes détenues sous la responsabilité des ministères de la Justice et de l'Intérieur ainsi que du Service fédéral de sécurité, sur le territoire de la république de Tchétchénie et dans d'autres zones de la Fédération de Russie.

L'instabilité de la situation en matière de sécurité et les difficultés rencontrées pour obtenir l'approbation des autorités fédérales pour les escortes ont fait que certains lieux de détention n'ont pu être visités, en particulier en Tchétchénie proprement dite. Les visites des lieux de détention dans les autres régions se sont déroulées la plupart du temps sans encombre. Lors de toutes les visites, la possibilité a été donnée aux détenus de rédiger des messages Croix-Rouge, qui ont ensuite été collectés pour être transmis aux membres de leur famille. Le CICR a pu nouer un dialogue direct et constructif avec les autorités pénitentiaires ainsi qu'avec les fonctionnaires concernés au sein des ministères.

Parallèlement, le CICR a eu des discussions avec les dirigeants rebelles tchétchènes concernant la situation des prisonniers russes entre leurs mains, et insisté sur le fait qu'ils devaient être traités dans le respect du droit international humanitaire.

## Assistance aux plus démunis et aux personnes déplacées

Au cours de l'hiver 1999-2000, les hostilités en Tchétchénie ont forcé plus de 250 000 personnes à fuir leur foyer. C'est l'Ingouchie – déjà l'une des républiques les plus pauvres de la Fédération de Russie – qui a été la plus durement touchée par l'afflux de personnes déplacées. La plupart des déplacés (essentiellement des femmes, des enfants et des personnes âgées) y ont cherché refuge, les autres fuyant vers le Daghestan et d'autres zones du Nord-Caucase. Suivre les déplacements et effectuer des décomptes précis a été difficile, en raison de l'arrivée incessante de nouvelles personnes, alors que d'autres retournaient en Tchétchénie. La plus grosse partie du budget opérationnel du CICR dans la région a été affectée aux programmes de secours, surtout en Ingouchie. Une évaluation du programme de secours a été réalisée en décembre, pour permettre une planification efficace et recueillir des données plus précises sur le nombre de bénéficiaires.

Le CICR a réagi rapidement à la crise et il a pu toucher presque tous les Tchétchènes déplacés en Ingouchie. Pour compléter l'assistance fournie par d'autres institutions d'aide et par le gouvernement russe, le CICR a distribué en Ingouchie des vivres et d'autres secours (colis de vivres, farine de blé et assortiments d'articles d'hygiène) afin de répondre aux besoins essentiels des déplacés. Leurs conditions de vie étaient précaires : 25 000 d'entre eux environ étaient logés dans des camps de fortune, sous des tentes et dans des wagons de chemin de fer, tandis que 120 000 environ avaient trouvé refuge dans des familles d'accueil ou dans des bâtiments publics abandonnés.

Au Daghestan, l'aide a été distribuée rapidement et efficacement à des milliers de personnes déplacées ainsi qu'à des Daghestanais revenus dans leur pays après avoir fui leurs villages en août et septembre 1999, en raison des attaques lancées par des groupes armés de Tchétchénie.

Après une évaluation des besoins, les bénéficiaires ont été enregistrés dans l'ensemble de la république. Les distributions ont ensuite fait l'objet d'une coordination avec le Conseil danois pour les réfugiés (DRC), l'une des très rares organisations actives dans la région. Le DRC couvrait cinq régions dans lesquelles les personnes déplacées de Tchétchénie avaient trouvé refuge, tandis que le CICR a effectué des distributions dans huit zones périphériques, y compris dans des districts de montagne où les maisons avaient été détruites. Des colis de vivres, de la farine de blé et des assortiments d'articles d'hygiène (savon, lessive en poudre, dentifrice) ont aussi été distribués.

Après la réouverture du bureau du CICR à Grozny, en octobre, les employés locaux ont effectué des distributions régulières de colis de vivres, de couvertures et d'ustensiles de cuisine afin de satisfaire les besoins de base dans les écoles, les hôpitaux et les centres collectifs.

## Le secteur de la santé : des besoins gigantesques

L'objectif premier du CICR dans le secteur de la santé a été de fournir un appui au système médical, qui était pour ainsi dire privé de ressources. Des hôpitaux en Ingouchie, au Daghestan, en Ossétie du Nord et en Kabardino-Balkarie ont reçu du matériel chirurgical d'urgence, qui leur a permis de soigner environ 3 000 blessés de guerre.

À partir du mois d'avril, le CICR a pu reprendre son assistance aux hôpitaux en Tchétchénie. En plus de fournir du matériel d'urgence pour les blessés de guerre, il s'est efforcé d'améliorer les conditions de base en distribuant des couvertures, des réchauds et des bâches de plastique pour l'hébergement provisoire.

## Rétablir l'approvisionnement en eau

Les priorités absolues du CICR, en particulier en été, ont été de lutter contre les vecteurs de maladies dans les camps et les zones d'installation de déplacés en Ingouchie et au Daghestan, et de garantir la disponibilité d'eau potable. Des mesures d'urgence ont été prises pour assurer l'approvisionnement en eau, et neuf camions-citernes du CICR ont commencé à acheminer quotidiennement 250 mètres cubes d'eau. Des réservoirs ont été construits pour le stockage de l'eau potable, des réservoirs souples ont été installés, et des douches construites. Des assortiments d'articles d'hygiène et des jerrycans ont été distribués tous les trois mois.

Bien que les hostilités ouvertes aient cessé en mai, les quatre mois de combats ont eu pour résultat des conditions de vie catastrophiques pour la population tchétchène (quelque 350 000 résidents, plus 150 000 personnes déplacées). La majorité partie de l'infrastructure de Grozny a été détruite, et les résidents vivaient dans des bâtiments gravement endommagés, sans chauffage, sans électricité, sans eau courante ni système d'assainissement. Des évaluations des besoins ont été effectuées, mais il s'est révélé difficile de déterminer avec précision le nombre des habitants de Grozny. On peut toutefois estimer que quelque 100 000 personnes (dont 20% de personnes de souche russe) vivaient toujours dans la ville et dans ses environs.

Les délégués ont commencé par s'attaquer au problème de l'approvisionnement en eau. Ils ont remis en état une station de pompage qui avait été construite par le CICR en 1995, fournissant ainsi de l'eau potable aux habitants de Grozny.

## Prévention contre les dangers des mines

Le CICR a été particulièrement préoccupé, en Tchétchénie, par l'augmentation du nombre de victimes de mines et d'autres munitions non explosées dans la population civile. En juillet, les délégués ont évalué les besoins pour déterminer quelles étaient les attitudes et les perceptions, et identifier les éventuels comportements à risque. Pour mettre en œuvre une stratégie appropriée, un travail de collecte de données sur les victimes de mines et de munitions non explosées a été entamé, et s'est poursuivi tout au long de l'année en Tchétchénie, au Daghestan, en Ingouchie et en Kabardino-Balkarie. Une fois ces données collectées, le CICR a lancé un programme de prévention contre les dangers des mines en Ingouchie et a diffusé des informations sur les mines au Daghestan et en Tchétchénie, pour sensibiliser les personnes déplacées aux dangers et leur enseigner des règles de comportement propres à limiter les risques d'accident lors de leur retour en Tchétchénie. En décembre, l'équipe du CICR chargée de la sensibilisation aux dangers des mines a commencé à tenir des séances d'information pour les enfants et, par leur intermédiaire, pour leurs parents, sur les risques des mines et des munitions non explosées, à l'aide d'affiches et de dépliants représentant des personnages du folklore tchétchène.

## Les troupes dans le Nord-Caucase

Les initiatives à long terme, destinées à faire mieux connaître le droit humanitaire et à promouvoir son respect, n'ont pas été oubliées. Les contacts fructueux noués au fil des ans ont permis au CICR de toucher les troupes en service actif dans le Nord-Caucase, et un effort particulier a été fait pour les informer des règles du droit humanitaire et du mandat de l'institution. Le personnel de la délégation chargé de la diffusion a présenté des exposés sur le droit humanitaire aux militaires des ministères de la Défense et de l'Intérieur, ainsi qu'à des gardes-frontières fédéraux.

## Appui aux activités de la Société de la Croix-Rouge russe

Le CICR a apporté tout son appui à la large gamme des opérations de secours et d'assistance entreprise par la Société nationale dans l'ensemble du Nord-Caucase et du sud de la Russie. Indépendamment de ses propres distributions de vivres, il a financé les programmes de distribution de pain et de repas chauds exécutés par des branches locales de la Croix-Rouge, et des dons de vêtements à plus de 50 000 personnes déplacées.

La branche ingouche de la Société de la Croix-Rouge russe a effectué des distributions hebdomadaires de pain à quelque 20 000 personnes dans les camps pour personnes déplacées, et a servi quotidiennement des repas chauds à 2 000 bénéficiaires particulièrement vulnérables dans des cuisines communautaires. La branche locale de la Croix-Rouge au Daghestan a géré une boulangerie couvrant les besoins d'environ 8 000 personnes déplacées, et deux soupes populaires qui ont régulièrement fourni des repas chauds à quelque 2 700 personnes particulièrement vulnérables.

Après avoir suspendu ses activités pendant six mois en raison des hostilités, la branche tchétchène de la Société de la Croix-Rouge russe a repris dès le mois de mai, en coopération avec le CICR, le programme de distribution de pain en Tchétchénie. Ces distributions étaient des plus nécessaires pour les bénéficiaires, dont bon nombre étaient des personnes âgées isolées, de nationalité russe. Le CICR a maintenu son appui au programme de soins infirmiers à domicile, qui a repris, lui aussi, au mois de mai. Ce programme a permis à des personnes confinées chez elles, souvent isolées, de recevoir la visite d'infirmiers qui leur ont dispensé des soins, apporté des repas chauds et remis des colis de vivres.

# EUROPE ORIENTALE NORD-CAUCASE

Le CICR a aussi soutenu des équipes médicales mobiles et des postes de santé administrés par la Société nationale en Tchétchénie, en Ingouchie et au Daghestan. Les équipes médicales comprenaient généralement un médecin et un infirmier, accompagnés, en Tchétchénie, d'un pédiatre. Le CICR a fourni à ces unités les véhicules et les ressources financières nécessaires pour réaliser des examens médicaux et distribuer des médicaments essentiels.

Le CICR a collaboré avec la Société de la Croix-Rouge russe à l'exécution d'un programme de soins de santé primaires en faveur de plusieurs milliers de personnes en Ingouchie et au Daghestan. Dès le mois de septembre, le programme a été élargi à la Tchétchénie, en coordination avec la branche locale de la Croix-Rouge. Ce service a été particulièrement apprécié dans les zones du sud, où les établissements médicaux avaient été totalement détruits et où l'assistance humanitaire était limitée.

Pour la septième année consécutive, le CICR a contribué au financement de programmes de protection sociale et a fourni une assistance à des orphelinats, des hôpitaux psychiatriques et des foyers pour personnes âgées. Ces programmes sont gérés en coopération avec des branches locales de la Croix-Rouge dans l'ensemble du Nord-Caucase et du sud de la Russie. Après une parenthèse due au conflit, le CICR a repris son soutien à ces programmes en Tchétchénie au début de l'année 2000.

Grâce à l'aide du CICR, la Société de la Croix-Rouge russe a pu satisfaire les besoins de 20 000 personnes déplacées supplémentaires de Tchétchénie, qui avaient trouvé refuge hors du Nord-Caucase. Outre des assortiments mensuels d'articles d'hygiène et des colis de vivres, les personnes déplacées ont reçu une assistance juridique, psychologique, sociale et médicale dans huit centres de la Société de la Croix-Rouge russe à Stavropol et dans le sud de la Russie. Pour un grand nombre des déplacés, la Croix-Rouge était l'unique source d'assistance.

## EN 2000, LE CICR A :



- visité 9 lieux de détention en Tchétchénie, et 20 ailleurs dans le Nord-Caucase;
- enregistré 739 personnes détenues en relation avec le conflit en Tchétchénie;



- transmis 629 messages Croix-Rouge échangés entre des détenus et leur famille;
- organisé, en coopération avec les branches locales de la Société de la Croix-Rouge russe, l'échange de 1 910 messages Croix-Rouge entre les membres de familles dispersées dans le Nord-Caucase, y compris en Tchétchénie, et ailleurs dans la CEI;



- fourni, en Ingouchie, 475 000 rations alimentaires trimestrielles ainsi qu'une assistance matérielle pour les

personnes déplacées vivant dans des camps ou dans des familles d'accueil, dans 160 points de distribution;

- distribué, au Daghestan, 21 700 colis de vivres, 442 tonnes de farine de blé, 21 000 assortiments d'articles

d'hygiène, 324 rouleaux de feuilles en plastique et 5 300 lots d'accessoires de cuisine (récipients et ustensiles);

- aidé 10 860 personnes déplacées en leur distribuant des colis de vivres et des assortiments d'articles d'hygiène en Kabardino-Balkarie et en république de Karatchai-Tcherkessie;

- distribué, en Tchétchénie, des bâches de plastique, des ustensiles de cuisine et des réchauds à 60 écoles, institutions médicales et sociales et centres pour les personnes déplacées;

- distribué des assortiments de fournitures scolaires, des manuels scolaires et des couvertures à des enfants tchétchènes en Kabardino-Balkarie et en Tchétchénie;

- commencé, à Grozny, l'installation de réchauds à gaz dans les écoles, les hôpitaux et d'autres institutions, en prévision de l'hiver;



- effectué des livraisons mensuelles de médicaments et de matériel médical à 6 hôpitaux en Ingouchie, 5 au

Daghestan, 5 en Ossétie du Nord, et dès le mois d'avril à 18 établissements de santé en Tchétchénie, leur permettant de soigner environ 53 000 patients;

- fourni du matériel médical pour le suivi de maladies épidémiques telles que la typhoïde à des centres médicaux en Ingouchie, au Daghestan, en Ossétie du Nord et en Tchétchénie;

# EUROPE ORIENTALE NORD-CAUCASE



- installé des douches et approvisionné en eau les personnes déplacées vivant dans des camps, en Ingouchie;

• à Grozny, remis en état de marche la station de pompage n° 1 en novembre, et commencé en décembre à distribuer quotidiennement de l'eau chlorée à quelque 15 000 bénéficiaires;



- fourni tous les mois, avec les branches locales de la Société de la Croix-Rouge russe, une aide alimentaire et matérielle dans la région de Khasavyurt, au Daghestan, à 10 000 Tchétchènes déplacés, ainsi qu'à des Daghestanais rapatriés et aux Daghestanais déplacés par les combats en août 1999;
- commencé, en décembre, à distribuer des colis de vivres et de la farine de blé à 7 500 bénéficiaires dans les régions de Buinaksk et de Botlikh, au Daghestan;
- soutenu, dans le sud de la Russie (Astrakhan, Volgograd, Krasnodar, Rostov, Saratov, Stavropol, Kalmoukie, république d'Adyguéï), les distributions mensuelles, par la Société de la Croix-Rouge russe, de colis de vivres pour 16 000 personnes déplacées de Tchétchènie;
- soutenu, en Tchétchènie, le programme de distribution de pain géré par la branche tchétchène de la Société de la Croix-Rouge russe (12 miches de pain par personne et par mois pour 20 000 bénéficiaires);

- distribué, en Tchétchènie, de l'huile, du sucre et du savon aux bénéficiaires du programme de distribution de pain;

- soutenu, en Ingouchie et au Daghestan, 4 dispensaires mobiles et 4 dispensaires fixes de la Société de la Croix-Rouge russe;

- soutenu, dès le mois de septembre et en collaboration avec la branche tchétchène de la Société de la Croix-Rouge russe, un dispensaire fixe et 4 dispensaires mobiles, qui ont accueilli 10 733 patients en consultation;

- fourni, en Tchétchènie, une assistance financière et matérielle à un réseau de 50 infirmières, qui ont dispensé des soins à domicile à 720 bénéficiaires;
- effectué, avec les branches locales de la Croix-Rouge, des livraisons mensuelles de vivres, d'assortiments d'articles d'hygiène et de médicaments à 2 340 bénéficiaires âgés confinés chez eux et à 3 780 résidents vulnérables dans le Nord-Caucase et le sud de la Russie;

- distribué à 24 000 bénéficiaires, dans le cadre de programmes existants de protection sociale gérés par la Société de la Croix-Rouge russe dans le Nord-Caucase, des colis de vivres, des lots d'ustensiles de cuisine, des bâches de plastique et des couvertures;

- appuyé, dans le sud de la Russie, les activités de conseil psychologique, d'assistance médicale et d'aide juridique, menées par la Société nationale auprès de 16 000 personnes déplacées de Tchétchènie;



- présenté 45 exposés sur le droit humanitaire à 4 188 membres des forces armées;
- poursuivi, dans les républiques de Karatchai-Tcherkesse, d'Ossétie du Nord, d'Adyguéï et de Kalmoukie, son programme de diffusion dans les écoles secondaires;



- fait 65 exposés de sensibilisation aux dangers des mines pour 2 481 enfants dans les camps pour personnes déplacées en Ingouchie;

- organisé 19 exposés pour 256 enseignants;
- présenté 12 exposés pour 480 adultes.

# SUD-CAUCASE ARMÉNIE ET AZERBAÏDJAN

## ARMÉNIE ET AZERBAÏDJAN

### ARMÉNIE

PROTECTION	475 813
ASSISTANCE	1 470 833
PRÉVENTION	1 019 336
COOPÉRATION AVEC LA SOCIÉTÉ NATIONALE	161 712
PARTICIPIATION AUX FRAIS GÉNÉRAUX	196 001
PROGRAMME GÉNÉRAL	260 503
<b>DÉPENSES TOTALES</b>	<b>CHF 3 584 198</b>

### AZERBAÏDJAN

PROTECTION	706 636
ASSISTANCE	2 107 944
PRÉVENTION	668 626
COOPÉRATION AVEC LA SOCIÉTÉ NATIONALE	120 027
PARTICIPIATION AUX FRAIS GÉNÉRAUX	221 524
PROGRAMME GÉNÉRAL	121 043
<b>DÉPENSES TOTALES</b>	<b>CHF 3 945 800</b>



⊕ Délégation CICR    + Sous-délégation CICR    ▲ Centre orthopédique CICR

L'année 2000 n'a pas amené de grands changements dans le climat politique et économique du Sud-Caucase. Bien que les présidents de l'Arménie et de l'Azerbaïdjan aient eu des entretiens bilatéraux à plusieurs reprises, la tension a persisté dans la région au sujet du territoire du Haut-Karabakh, et des affrontements armés ont été enregistrés périodiquement.

Pendant la période considérée, le CICR a concentré ses activités sur les personnes portées disparues ou détenues en relation avec le conflit dans le Haut-Karabakh, et sur les groupes de détenus les plus vulnérables au sein de la population carcérale. Dans le secteur de la santé, les programmes de lutte contre la tubercu-

lose, de soins de santé primaires et de rééducation physique ont tous été poursuivis. Les délégations sur le terrain ont aussi maintenu leurs efforts pour encourager l'incorporation du droit international humanitaire dans la législation nationale et dans les programmes de formation pour les forces armées et de sécurité.

#### Note de synthèse du CICR sur les disparus

Le CICR a rappelé aux autorités leurs responsabilités à l'égard des familles des personnes portées disparues pendant le conflit. Il s'est déclaré une nouvelle fois disposé à faciliter la mise en place, entre les parties, d'un mécanisme permettant de traiter cette question de manière globale.

# SUD-CAUCASE ARMÉNIE ET AZERBAÏDJAN

En août 2000, le CICR a remis aux autorités des deux parties et aux représentants de la communauté internationale une note de synthèse soulignant l'importance de créer un tel mécanisme. À ce jour, le CICR a reçu plus de 2 600 demandes de recherches émanant de familles en Arménie et en Azerbaïdjan, y compris dans le Haut-Karabakh.

## Accès aux détenus : avancée majeure

Les négociations menées avec les autorités azerbaïdjanaises pour obtenir l'accès à tous les détenus ont abouti à la signature, le 1<sup>er</sup> juin, d'un accord entre le CICR et le gouvernement, autorisant les délégués à se rendre dans tous les lieux de détention de l'Azerbaïdjan. La première visite à la prison de Gobustan s'est déroulée le 23 juin. À la fin de l'année, le CICR avait visité des établissements de détention placés sous la responsabilité des ministères de la Justice, de l'Intérieur et de la Sécurité nationale.

Le CICR n'a pas eu le même succès avec les autorités du Haut-Karabakh. À la fin de l'année, les délégués étaient toujours dans l'impossibilité de visiter les personnes arrêtées en relation avec une tentative d'attentat contre le président, en mars 2000.

En Arménie, le CICR a eu accès à l'ensemble de la population carcérale – détenus de droit commun et détenus de sécurité –, y compris les personnes détenues en relation avec l'assaut lancé en octobre 1999 contre le siège du parlement, au cours duquel le premier ministre et sept autres personnes avaient perdu la vie.

## La tuberculose, principale cause de mortalité dans les prisons

En 2000, le gouvernement arménien a lancé, en coopération avec le CICR, un programme de lutte contre la tuberculose au sein du système pénitentiaire du pays<sup>10</sup>. Les ministères de la Santé, de la Justice et de l'Intérieur et le CICR ont signé un accord de coopération en août. Le CICR a accepté d'aider à la reconstruction de l'hôpital central pour tuberculeux du système pénitentiaire à Erevan, d'établir et d'équiper un laboratoire national de référence pour le diagnostic de la maladie à Abovyan, et de former du personnel local.

En Azerbaïdjan, le programme de traitement des détenus tuberculeux a été transféré au ministère de la Justice. Depuis le lancement de ce projet en 1995, le CICR a prodigué des soins antituberculeux à 2 700 prisonniers. En 2000, le ministère de la Justice a lancé un plan global de lutte contre la tuberculose, doté d'un plus grand nombre de centres de traitement et de diagnostic précoce, pour tenter d'améliorer le taux de guérison de 55%, peu satisfaisant. Pour sa part, le CICR a continué à suivre le programme dans les prisons, ainsi qu'à fournir des médicaments contre la tuberculose et du matériel de laboratoire.

## Soins de santé primaires dans le Haut-Karabakh

Après avoir subi des retards dans la phase d'exécution, le programme de soins de santé primaires mis en œuvre par la Croix-Rouge américaine a apporté une contribution notable à la qualité des services de santé dans les régions de Martuni et de Mardakert. Dans le cadre de ce programme, des lignes directrices ont été arrêtées pour le diagnostic et le traitement des dix principales maladies touchant les adultes et les nourrissons dans la région, un nouveau système d'information sanitaire a été renforcé, et des travaux de réparation ont été réalisés dans plusieurs établissements.

<sup>10</sup> Voir le *Rapport d'activité 1999* du CICR, p. 280.

## Rééducation des victimes des mines

Le CICR a maintenu son appui à un centre d'appareillage orthopédique gratuit à Bakou, géré par le ministère azerbaïdjanaise du Travail et de la Sécurité sociale. Comme par le passé, la délégation a fourni une assistance technique, remplacé du matériel et organisé des cours de formation pour les techniciens prothésistes locaux, en vue d'un transfert ultérieur du projet aux autorités.

## Programme de prévention contre les dangers des mines : les autorités azerbaïdjanaises prennent le relais

Le programme de prévention contre les dangers des mines en Azerbaïdjan a vu le jour en 1996, et a touché depuis plus de 600 000 personnes. Les personnes résidant dans des zones infestées de mines ou devant s'y rendre ont reçu des informations sur les dangers des mines et des munitions non explosées. Un programme de sensibilisation aux dangers des mines a été mis en œuvre dans les écoles, et des séances d'information et de formation ont eu lieu à l'intention des enseignants et de membres d'ONG. En février, les autorités azerbaïdjanaises ont officiellement assumé la responsabilité du programme. Deux anciens collaborateurs du CICR chargés de la prévention contre les dangers des mines ont été engagés par l'Agence nationale azerbaïdjanaise d'action contre les mines, les délégués du CICR maintenant des relations de travail avec l'Agence pour veiller à ce que la transition se fasse sans encombre.

# SUD-CAUCASE ARMÉNIE ET AZERBAÏDJAN

Les autorités et les habitants du Haut-Karabakh ont coopéré pleinement avec le CICR dans le domaine des mines et des munitions non explosées. Bien qu'il n'ait qu'une année d'existence<sup>11</sup>, le programme du CICR, exécuté en étroite coopération avec *Halo Trust* et avec les autorités locales, a déjà fait la preuve de son efficacité, puisque l'on constate une baisse notable du nombre de blessures causées par les mines. Le CICR a en outre entrepris, en coopération avec les autorités locales, de recueillir des informations sur les victimes de mines et de munitions non explosées. À la fin de l'année, les autorités avaient assumé la pleine responsabilité de la collecte et de la coordination de l'information, mais l'analyse des données se faisait toujours au moyen de la base de données du CICR sur les victimes des mines et des munitions non explosées.

Un groupe de travail chargé de coordonner les activités concernant les mines avait été créé en 1999 dans le Haut-Karabakh, à l'initiative du CICR. En 2000, ce groupe, qui comprend des collaborateurs des ministères de la Santé, de l'Éducation et de la Défense, ainsi que des représentants des médias locaux, a approuvé un programme de prévention contre les dangers des mines conçu par le CICR à l'intention des écoles. Les délégués ont organisé des cours de formation pour enseignants, de concert avec le ministère de l'Éducation, et ils ont entamé la préparation d'un programme destiné aux adultes dans les villages infestés par les mines. Dans le cadre des activités de sensibilisation aux dangers des mines dans les écoles, le CICR a demandé à un groupe d'acteurs professionnels de concevoir et de produire un spectacle de marionnettes pour enfants. Les activités que le CICR a menées auprès des enfants et des adultes ont suscité des discussions très larges sur la question pendant l'année, et ont incité les autorités à renforcer notamment leurs activités de déminage.

<sup>11</sup> Voir le *Rapport d'activité 1999* du CICR, p.280.

## Le droit humanitaire de plus en plus connu

Le CICR a poursuivi ses efforts pour encourager l'incorporation du droit international humanitaire dans la législation nationale. L'Azerbaïdjhan a adopté un code pénal comprenant des dispositions sur le droit humanitaire, à l'instar du nouveau projet de code pénal arménien. Des réunions avec des experts juridiques au parlement azerbaïdjhanais et dans les milieux universitaires ont permis d'encourager l'adhésion aux traités humanitaires. Pendant l'année, la délégation a continué à donner des informations et des conseils techniques sur la mise en œuvre du droit humanitaire et à fournir aux autorités compétentes des traductions des textes de référence.

Pour faire mieux connaître le droit humanitaire, la délégation a poursuivi son dialogue avec des représentants des ministères de la Défense, de l'Intérieur et de la Sécurité nationale en Arménie et en Azerbaïdjhan. Des séminaires sur le droit humanitaire ont été organisés pour des membres des forces armées en Azerbaïdjhan, et des cours ont été donnés aux étudiants de l'académie militaire en Arménie. En juin, des officiers supérieurs du ministère de la Défense au Haut-Karabakh ont assisté à un exposé sur l'intégration du droit humanitaire dans les programmes de formation militaire.

La délégation a aussi poursuivi sa coopération étroite avec les responsables de l'éducation, dans les écoles comme dans les universités. Des enseignants et des étudiants de la faculté de droit de l'université d'État d'Erevan ont assisté, en Fédération de Russie, à des conférences du CICR sur le droit humanitaire. Des étudiants de l'université d'État de Bakou ont remporté le quatrième Concours de Martens sur le droit humanitaire, organisé par le CICR. Plus de 100 étudiants de 31 facultés de droit dans tous les pays de la CEI y ont participé.

Parallèlement à leurs activités dans les universités, les délégués du CICR chargés de la diffusion ont renforcé les programmes existants dans les écoles et les ont étendus à des étudiants plus âgés. Le programme avait pour objet de susciter l'intérêt des jeunes pour les principes humanitaires en formant les enseignants et en fournissant du matériel pédagogique.

## Coopération avec d'autres organisations

Pour éviter tout chevauchement, les délégués du CICR sur le terrain ont coordonné leurs activités avec celles des autres organisations présentes en Arménie et en Azerbaïdjhan. Ils ont par exemple participé à des réunions régulières avec le HCR en Arménie, pour veiller à la complémentarité des programmes de protection, ainsi qu'avec l'OSCE\*, à Erevan, et avec des représentants du Programme alimentaire mondial. Des contacts ont par ailleurs été maintenus avec le Groupe de Minsk de l'OSCE. Plus de quarante ONG internationales étant actives en Azerbaïdjhan, les délégués du CICR ont participé à des réunions interorganisations mensuelles qui ont servi de cadres à des échanges d'informations. Si jusqu'en 1999, le CICR était l'organisation humanitaire jouant le rôle le plus important dans le Haut-Karabakh, la situation a quelque peu changé en 2000, avec l'arrivée de nombreuses organisations qui ont mis en œuvre des projets financés par un don des États-Unis. Là encore, la participation à diverses réunions interorganisations a permis de veiller à la bonne coordination des activités du CICR avec celles d'autres organismes.

\* OSCE : Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe.

# SUD-CAUCASE ARMÉNIE ET AZERBAÏDJAN

Le CICR a continué à coopérer étroitement avec les Sociétés nationales dans les deux pays, en apportant un appui financier et une formation à leurs activités de recherches et de diffusion, et en renforçant leurs services de premiers secours, afin de leur permettre de réagir rapidement dans des situations d'urgence. La délégation a maintenu des contacts réguliers avec la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, avec qui elle a coopéré au renforcement des capacités des deux Sociétés nationales.

## EN 2000, LE CICR A :



- visité, au total, 18 lieux de détention en Arménie et en Azerbaïdjan;
- supervisé le rapatriement de 12 personnes détenues en relation avec le conflit;



- reçu 60 nouvelles demandes de recherches concernant des personnes portées disparues en raison du conflit;

- organisé l'échange de 2 929 messages Croix-Rouge, principalement entre des détenus et leurs proches, ainsi qu'entre des familles et leurs parents établis à l'étranger;



- exécuté, dans le cadre d'un projet délégué à la Croix-Rouge américaine, un programme de soins de santé primaires comprenant des travaux de réparation dans 43 centres de santé au service de 45 000 personnes dans le Haut-Karabakh;



- appareillé 150 nouveaux patients au moyen de membres artificiels, et produit 51 orthèses au centre pour amputés de guerre et personnes handicapées de Bakou, soutenu par le CICR;



organisés à Moscou;

- organisé des ateliers sur le droit humanitaire pour 98 officiers des forces armées;

- tenu des sessions de «formation des formateurs» en droit humanitaire pour 24 officiers de l'armée et un fonctionnaire;
- obtenu, en Arménie, que le droit humanitaire soit inclus dans les programmes d'enseignement des académies militaires pour les étudiants de 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> années;

- organisé le premier concours de droit humanitaire pour étudiants en droit des universités privées et publiques de Bakou;

- poursuivi son programme dans les écoles en distribuant des manuels scolaires CICR dans les écoles secondaires et en réalisant des programmes de formation pour enseignants;

- soutenu la Société de la Croix-Rouge arménienne dans les efforts qu'elle déploie pour renforcer ses capacités en matière de diffusion;



- enseigné à 21 528 enfants (1<sup>re</sup> à 8<sup>e</sup> années) et à 1 514 enseignants comment éviter d'être blessé ou tué par les mines dans un milieu infesté par ces engins, à travers son programme de prévention contre les dangers des mines dans le Haut-Karabakh;

- formé 112 enseignants en tant qu'instructeurs de sensibilisation contre les dangers des mines;

- organisé des séances de sensibilisation aux dangers des mines dans 205 écoles.

# SUD-CAUCASE GÉORGIE

## GÉORGIE

### CICR RAPPORT D'ACTIVITÉ 2000

PROTECTION	1 355 711
ASSISTANCE	9 963 180
PRÉVENTION	1 523 180
COOPÉRATION AVEC LA SOCIÉTÉ NATIONALE	148 279
PARTICIPATION AUX FRAIS GÉNÉRAUX	860 361
PROGRAMME GÉNÉRAL	653 651
<b>DÉPENSES TOTALES</b>	<b>CHF 14 504 362</b>

L'année 2000 a été particulièrement difficile pour la Géorgie. Bien que les élections présidentielles du 9 avril aient offert au président sortant une victoire éclatante sur ses rivaux, les tentatives faites par le gouvernement pour mettre en œuvre des réformes politiques et économiques n'ont pas porté les fruits espérés. La fin de l'année a été marquée par une vague de manifestations de rue dans les villes, la population exprimant son mécontentement après dix années de pénurie d'électricité, de chômage chronique et de corruption. Les efforts se sont poursuivis pour trouver une solution durable aux conflits séparatistes en Ossétie du Sud et en Abkhazie, mais peu de progrès concrets ont été accomplis. Les besoins humanitai-



⊕ Délégation CICR    + Sous-délégation CICR    + Présence CICR    ▲ Centre orthopédique CICR

res sont restés criants et, dans la région de Gahli, la situation instable en termes de sécurité a limité les déplacements de personnel en Abkhazie. Les délégués ont pu néanmoins apporter secours et assistance médicale aux personnes les plus vulnérables dans la région, et mener des programmes médicaux et de recherches dans la partie occidentale de la Géorgie, où se sont installées de nombreuses personnes déplacées d'Abkhazie. Au début de l'année, l'équipe du CICR à Soukhoumi a été temporairement isolée, lorsque la frontière entre Gahli et l'ouest de la Géorgie et la frontière dans la région d'Adler entre l'Abkhazie et la Fédération de Russie se sont trouvées fermées simultanément. Le CICR a maintenu une présence sur le

terrain importante dans d'autres parties de la Géorgie, poursuivant ses activités traditionnelles de protection des détenus et des groupes vulnérables, de promotion du droit international humanitaire et de mise en œuvre d'un programme ambitieux d'éradication de la tuberculose dans les prisons.

Les relations entre la Géorgie et la Fédération de Russie – déjà délicates – ont été compliquées par la présence de quelque 6 500 Tchétchènes qui ont trouvé refuge dans la vallée de Pankisi, dans l'est de la Géorgie, non loin de la frontière avec la Tchétchénie. Ces nouveaux arrivants ont presque multiplié par deux la population locale, formée de Kistins, qui sont des Géorgiens de souche tchétchène.

Le CICR, qui avait réagi rapidement à l'afflux de réfugiés en 1999<sup>12</sup>, a réduit l'ampleur de ses projets d'approvisionnement en eau et de logement en 2000, lorsque trois de ses employés ont été enlevés dans la région de Pankisi, le 4 août. Avec l'aide des autorités, les otages ont été libérés sains et saufs neuf jours plus tard, mais le CICR s'est retiré de la vallée en raison de la détérioration des conditions de sécurité.

## Une évolution positive pour les détenus en Abkhazie et en Ossétie du Sud

Le CICR a bénéficié du libre accès à toutes les personnes détenues pour des raisons liées au conflit ou à la sécurité, tant en Géorgie proprement dite qu'en Abkhazie. Les relations avec les autorités pénitentiaires en Abkhazie se sont considérablement améliorées depuis que le CICR a obtenu l'autorisation écrite de visiter les détenus dans la région<sup>13</sup>. Un autre changement bienvenu s'est produit en juin 2000, lorsque les délégués ont été autorisés à se rendre dans tous les lieux de détention en Ossétie du Sud, selon les modalités habituelles du CICR.

Le réseau de messages Croix-Rouge du CICR a continué à jouer un rôle crucial en maintenant les contacts entre les personnes vivant en Abkhazie et leurs proches en Géorgie ou dans d'autres pays de la CEI. Dans le cadre du programme de regroupement familial, plusieurs personnes âgées ont quitté l'Abkhazie pour retrouver des membres de leur famille, en Géorgie pour la plupart. Comme les années précédentes, le CICR a observé attentivement la situation des communautés minoritaires, qui ont souvent été la cible d'attaques criminelles.

## La recherche des disparus

La recherche des personnes disparues pendant les dernières années de conflit a reçu un nouvel élan lorsque les commissions d'État géorgienne et

abkhaze de recherche des personnes disparues ont demandé l'assistance du CICR pour améliorer le traitement des informations sur les disparus. Les délégués chargés des recherches ont réalisé des évaluations, en coopération étroite avec les deux commissions, et ils ont organisé la visite d'un médecin légiste de l'organisation *Physicians for Human Rights*, qui a présenté des exposés sur les divers aspects du problème de l'identification des dépourvus.

## Assistance aux réfugiés tchétchènes

En coordination étroite avec le HCR, la Fédération internationale, la Société de la Croix-Rouge de Géorgie et Médecins sans frontières, le CICR a pu adapter ses programmes pour venir en aide aux personnes nouvellement arrivées dans la vallée de Pankisi. Il a été possible d'éviter les chevauchements entre les divers organismes d'assistance, chacun prenant en charge des besoins qui n'étaient pas couverts par les autres. Les activités du CICR comprenaient notamment un appui à l'hôpital n° 5, à Tbilissi, vers lequel étaient orientés les blessés de guerre pour y être soignés, les recherches par le service de messages Croix-Rouge, et les visites aux personnes détenues par les autorités géorgiennes. Après une évaluation des besoins en eau et en assainissement des réfugiés et de 8 000 résidents de la vallée de Pankisi, des latrines et des bains collectifs ont été construits, et un système de canalisations d'eau a été installé.

## Sécurité alimentaire en Abkhazie

Le CICR a maintenu son appui à cinq programmes d'assistance aux groupes vulnérables, tels que les personnes âgées, les handicapés, les orphelins et les familles nombreuses en Abkhazie. Dans le cadre du programme de cuisines communautaires délégué à la Croix-Rouge finlandaise, le CICR a fourni quotidiennement de la nourriture à plus de 5 000 personnes dans les zones urbaines. Le programme d'aide à domicile a fourni des

repas et des soins de santé de base à des personnes alitées, la nourriture étant distribuée soit par les cuisines communautaires de la Croix-Rouge finlandaise, soit par les soupes populaires de la section espagnole de l'ONG Action contre la faim; vers la fin de l'année, le CICR a commencé à incorporer quelque 8 000 bénéficiaires de ce programme dans le sien, Action contre la faim ayant été contrainte de réduire ses activités dans la région. Le programme d'assistance aux indigents a couvert les besoins nutritionnels des personnes vivant dans les zones rurales par des distributions mensuelles de rations alimentaires sèches. Le programme d'assistance partielle a permis aux personnes vivant dans les zones urbaines et ne recevant aucune aide d'autres sources, de recevoir des rations alimentaires sèches tous les trois mois, ce qui leur a évité de tomber dans la misère. Les bénéficiaires du programme agricole, mis en place pour améliorer l'autosuffisance à long terme, ont reçu des engrâis, des pesticides, et les conseils techniques d'un agronome du CICR.

## Lutte contre la tuberculose en Géorgie

Le CICR a continué à soutenir le programme national de lutte contre la tuberculose mis en œuvre par le gouvernement, qui comprenait un ensemble complet de mesures dans les prisons. Des progrès importants ont été réalisés pendant l'année grâce, dans une large mesure, à l'amélioration des traitements et au dépistage au sein de la population carcérale, destiné à repérer au plus vite les personnes infectées. Le dépistage systématique, ainsi que l'application stricte de la méthode DOTS\* recommandée par l'OMS (qui exige que le personnel médical surveille personnellement la prise quotidienne de médicaments par chaque patient pendant toute la durée du traitement) ont contribué à réduire le nombre de cas infectieux et à empêcher la propagation

\* DOTS : *Directly Observed Treatment, Short Course Strategy* (traitement de brève durée sous surveillance directe).

<sup>12</sup> Voir le Rapport d'activité 1999 du CICR, p. 287.

<sup>13</sup> Voir le Rapport d'activité 1999 du CICR, p. 285.

des souches résistant aux médicaments. En avril 2000, un accord tripartite a été signé par le CICR et les ministères de la Justice et de la Santé. Par la suite, un appui total du gouvernement a permis au CICR de concentrer ses efforts sur l'amélioration du programme de lutte contre la tuberculose dans les prisons et d'encourager son élargissement à d'autres établissements de détention, afin que tous les prisonniers infectés aient accès à des soins. Dans l'hôpital pour tuberculeux de la prison de Ksani, à Tbilissi, la stratégie DOTS a été appliquée par le personnel du ministère de la Justice, tandis que la participation du personnel du CICR était réduite par étapes. Le système DOTS a aussi été introduit dans deux autres lieux de détention. Des travaux de construction et de réparation dans les ailes des prisons réservées aux tuberculeux ont été financés et supervisés par le CICR, afin d'assurer un environnement de travail sûr pour le diagnostic et le traitement, et de garantir de meilleures conditions de vie aux prisonniers. Le nouveau laboratoire national de référence pour la tuberculose, construit par le CICR, est devenu pleinement opérationnel à la fin de l'année; il a été inauguré par le président géorgien en novembre.

En collaboration avec le ministère de la Justice, le CICR a organisé des séances d'éducation à la santé pour les prisonniers. Il a en outre été étroitement associé à l'organisation d'un séminaire international intitulé «La santé dans les prisons», aux côtés du ministère de la Justice, de l'Institut Albert Schweitzer et de la Fondation Soros.

Toutes ces mesures ont démontré qu'il était possible de maîtriser la propagation de la tuberculose dans les prisons. Depuis le lancement du programme, plus de 1 000 patients ont été traités, avec un taux de guérison de 75 %.

## Soins de santé primaires et sécurité des transfusions sanguines

Étant donné la détérioration régulière des établissements médicaux dans l'ouest de la Géorgie et en Abkhazie, les programmes de santé du CICR ont, comme par le passé, visé en premier lieu les personnes indigentes. Des cours de formation ont été organisés à l'intention du personnel de centres de soins ambulatoires pour personnes déplacées à Zugdidi et pour les groupes vulnérables de la population résidente de Soukhoumi. En outre, des médicaments essentiels ont été fournis. À la fin de l'année, le CICR, en collaboration avec la Croix-Rouge hellénique, avait remis en état deux dispensaires qui avaient un besoin urgent de réparations. Conformément aux recommandations de l'OMS, le CICR a aussi lancé un projet destiné à assurer des transfusions sanguines sans risque dans les hôpitaux de la région. Le personnel du CICR a entrepris, au début de l'année, d'examiner les stocks d'urgence de sang dans des hôpitaux de référence à Zugdidi et à Soukhoumi, il a créé une banque du sang, et rédigé de nouvelles directives pour veiller à ce que les produits sanguins offrent les meilleures garanties de sécurité possibles. En outre, le CICR a continué à garantir l'accès aux soins chirurgicaux d'urgence dans l'ouest de la Géorgie et en Abkhazie, par des dons de médicaments essentiels et de matériel.

## Des diplômes pour les techniciens formés par le CICR

Le CICR a continué à soutenir les ateliers et les centres d'appareillage orthopédique de Tbilissi et de Gagra. Pour garantir la durabilité à long terme du projet de rééducation physique, le CICR a entamé en février 1998 un programme de formation de deux ans pour les techniciens locaux. En mars 2000, des certificats internationaux d'aptitude professionnelle ont été remis à la première promotion de

diplômés. Une troisième année a été ajoutée au programme, permettant ainsi aux candidats d'obtenir le diplôme de l'ISPO\*.

## Promouvoir le droit international humanitaire

La délégation a continué à conseiller les autorités quant à l'incorporation du droit humanitaire dans la législation nationale suite, notamment, à l'entrée en vigueur, en janvier, du nouveau code pénal géorgien. En août 2000, le ministère de la Défense a accepté de coopérer avec le CICR pour former des instructeurs en droit des conflits armés et pour intégrer cette branche du droit dans les procédures et les manuels relatifs au comportement au combat. Les délégués ont aussi encouragé l'intégration du droit humanitaire dans les programmes des universités à Tbilissi et à Soukhoumi, en organisant des séminaires de haut niveau à l'intention des maîtres assistants en droit et en soutenant la production de matériel pédagogique en géorgien.

Le CICR a maintenu son appui au programme en place dans les écoles, exécuté en coopération avec le ministère de l'Éducation. En plus des activités en cours dans les écoles secondaires, le manuel scolaire de septième année du CICR a été adapté et traduit en arménien, en azéri, baïdjanais et en russe pour inclure dans le programme les minorités linguistiques.

## La Société de la Croix-Rouge de Géorgie

Le CICR a continué à soutenir les activités de la Société de la Croix-Rouge de Géorgie. Les activités de diffusion et de recherches ont été développées, et des séminaires et ateliers de formation ont été organisés pour toutes les branches de la Société. Dans l'ouest du pays, le programme de diffusion pour les jeunes a été officiellement transféré à la Société nationale. Des séminaires sur les principes de la Croix-Rouge ont été organisés à l'intention des élèves des écoles secondaires.

\* ISPO : Société internationale de prothèse et d'orthèse.

## EN 2000, LE CICR A :



- visité 1 659 détenus, dont 75 en Abkhazie, dans 22 lieux de détention;



- traité 34 177 messages Croix-Rouge échangés entre des membres de familles dispersées par le conflit;

• organisé 30 regroupements familiaux (le plus souvent, associés à des transferts d'Abkhazie vers d'autres régions de Géorgie, la Fédération de Russie ou la Grèce);



- fourni 1 512 tonnes de vivres aux 19 cuisines communautaires gérées par la Croix-Rouge finlandaise en Abkhazie,

qui ont servi un repas chaud quotidien à 6 780 personnes;

• aidé, en Abkhazie, 1 125 personnes âgées confinées chez elles, dans le cadre du programme d'aide à domicile de la Croix-Rouge suédoise;

• fourni à 797 bénéficiaires (en majorité des Russes et Géorgiens âgés), dans des zones rurales d'Abkhazie, des colis mensuels contenant de la farine de blé, de l'huile végétale, du sucre, de la levure, de la viande en conserve et du savon;

• distribué 4 fois par an des rations alimentaires sèches à 11 115 personnes démunies dans les zones urbaines d'Abkhazie;

• distribué de l'émulsion à base d'huile pour le traitement des citrus à 7 300 familles dans 39 villages;

• satisfait les besoins en eau et assainissement de 6 500 réfugiés tchétchènes et de 8 000 résidents dans la vallée de Pankisi;



- dispensé, en coopération avec le ministère de la Justice, un traitement à 1 100 patients inscrits dans le programme de lutte contre la tuberculose pour les détenus dans les prisons géorgiennes;
- organisé des séances d'éducation à la santé pour 8 000 détenus dans 10 colonies pénitentiaires;
- rénové 2 bâtiments pour les patients résistant aux traitements médicamenteux dans la prison pour tuberculeux de Ksani, et achevé la construction d'un nouveau laboratoire de référence à Tbilissi pour le programme national de lutte contre la tuberculose;
- rénové des bâtiments pour accueillir de nouvelles polycliniques à Zugdidi et Soukhoumi;
- fourni, avec l'appui de la Croix-Rouge hellénique, du matériel médical à 4 établissements de santé dans le district de Soukhoumi;
- livré du matériel médical et chirurgical d'urgence à un hôpital de Tbilissi soignant des blessés de guerre tchétchènes;
- fourni du matériel chirurgical à 7 établissements médicaux en Abkhazie, et 3 dans l'ouest de la Géorgie;



- appareillé 1 872 nouveaux patients et fabriqué 3 197 membres artificiels et 1 147 orthèses dans ses centres pour amputés de guerre et handicapés à Tbilissi et à Gagra, et distribué 1 140 paires de béquilles et 635 fauteuils roulants;
- formé 12 techniciens spécialistes de l'appareillage orthopédique à Tbilissi et à Gagra;



- organisé de nombreux séminaires sur le droit humanitaire pour des représentants des autorités, des étudiants des universités et des élèves du secondaire, ainsi que pour les forces armées;
- mis la dernière main à un manuel scolaire de septième année illustrant le droit humanitaire pour les écoles en langue arménienne, russe et azerbaïdjanaise en Géorgie;
- présenté le manuel de sixième année en langue russe à des enseignants en Ossétie du Sud;
- présenté 43 exposés pour enfants ayant quitté l'école en Abkhazie et dans l'ouest de la Géorgie.

## WASHINGTON

### Délégation régionale (Canada, États-Unis)

La délégation régionale de Washington a renforcé ses contacts avec des hauts responsables du gouvernement, des organismes privés et des universités au Canada et aux États-Unis pour lever des fonds et encourager un appui politique aux programmes du CICR dans le monde entier. Les deux pays ont offert au CICR un environnement favorable, et leurs gouvernements, le grand public ainsi que les militaires ont maintenu leur engagement en faveur des principes humanitaires et des préoccupations du CICR. Le gouvernement des États-Unis a, au fil des ans, contribué à soutenir les programmes de protection et d'assistance aux innombrables victimes des conflits, et la délégation a maintenu un dialogue régulier avec des membres du Congrès, de hauts fonctionnaires américains et avec ses principaux contacts au sein du département d'État. Un large éventail de questions humanitaires a été abordé, l'accent étant mis sur de nouvelles mesures de protection et d'assistance aux personnes déplacées.

Tout au long de l'année, les délégués se sont attachés à favoriser une meilleure compréhension du mandat et des opérations du CICR, et ont saisi toutes les occasions de faire mieux connaître le droit international humanitaire. De nombreux exposés ont été présentés sur ce thème, et les délégués ont pris part à des activités de diffusion dans de grandes académies militaires des États-Unis, y compris la *School of the Americas*, le *Inter-American Defense College* et la *National Defense University*. Comme les années précédentes, la délégation a maintenu des relations de travail étroites avec l'OEA\* et elle a assisté à son assemblée générale, dans l'Ontario (Canada). En outre, les délégués ont pris une part active à des séminaires consacrés à des domaines intéressant le CICR, comme ceux qu'ont organisés la Société américaine pour le droit international, la Brookings Institution et le Musée-Mémorial de l'Holocauste. Le bureau de Washington a assuré la liaison entre le CICR et la Banque mondiale, et pendant l'année un délégué a été détaché auprès de l'unité des situations après-conflit de la Banque. Le bureau régional a aussi noué des contacts plus étroits avec d'autres organisations, dont le HCR, Human Rights Watch et le American Jewish Committee.

Au Canada, la délégation a maintenu sa coopération fructueuse avec les départements des Affaires étrangères et de la Défense, l'Agence canadienne de développement international, les universités et des institutions telles que le Centre Pearson pour le maintien de la paix.

### Coopération avec les Sociétés nationales

Laissant derrière elle une période de transition, la Société canadienne de la Croix-Rouge a joué un rôle plus actif dans les programmes internationaux, qu'il s'agisse de ses propres opérations à l'étranger ou de projets délégués par le CICR, auxquels ont participé un grand nombre de ses employés. En 1999<sup>14</sup>, le CICR avait détaché un délégué chevronné auprès du siège de la Société nationale, afin de l'aider à redéfinir et à reprendre son rôle international. Le fait même que cette assistance n'ait pas été nécessaire en 2000 prouve que la Société a réussi à restructurer ses opérations. Néanmoins, le bureau du CICR à Washington a continué à collaborer étroitement avec la Société canadienne de la Croix-Rouge, et le chef de la délégation s'est rendu à Ottawa pour une mission de deux jours en août, et a assisté en septembre à l'assemblée annuelle de la Société nationale.

En tant que Société nationale d'envergure, dotée de ressources financières importantes, la Croix-Rouge américaine a renforcé sa participation à des opérations de secours et de développement dans le monde entier. Pendant l'année, des cadres supérieurs se sont rendus au siège du CICR à Genève, pour y recevoir des informations complètes sur les programmes d'assistance et de protection de l'institution dans le monde.

\* OEA : Organisation des États américains.

<sup>14</sup> Voir le *Rapport d'activité 1999* du CICR, p. 290.

## Initiatives diplomatiques à Washington

En avril, le nouveau président du CICR a effectué sa première visite officielle à Washington, où il a procédé à des échanges de vues avec des membres du Congrès et de hauts responsables du département d'État et du département de la Défense concernant les activités du CICR dans les diverses régions du monde. Le secrétaire d'État et le secrétaire d'État adjoint chargé de la population, des réfugiés et des migrations ont été particulièrement intéressés par le rapport du président sur sa rencontre, plus tôt dans l'année, avec le président de la Fédération de Russie à Moscou. Pendant son séjour à Washington, le président du CICR a aussi eu des entretiens avec le président de la Croix-Rouge américaine, ainsi qu'avec les dirigeants du *American Jewish Committee*, pour trouver une solution à la question complexe d'un emblème additionnel<sup>15</sup>.

<sup>15</sup> Voir p. 241.